



**Conseil Communautaire
de la Communauté d'Agglomération
de Montpellier**

- - - - -

**Séance publique du
Jeudi 17 juillet 2014**

- - - - -

PROCES-VERBAL

SEANCE EXTRA-ORDINAIRE DU 17 JUILLET 2014

Procès-verbal

50 place Zeus CS 39556 – 34961 Montpellier Cedex 2
Tél : 04 67 13 60 00 – Fax : 04 67 13 61 01
www.montpellier-Agglomération.com

L'an deux mille quatorze et le dix-sept juillet à dix-huit heures, les membres du Conseil de Communauté, légalement convoqués, se sont rassemblés au lieu ordinaire des séances, sis 50, Place Zeus à Montpellier, sous la présidence de M. Philippe SAUREL.

Nombre de membres en exercice : 92

Etaient présents :

M. F. ABERT, Mme L. ACQUIER, M. G. BARRAL, Mme V. BARTHAS-ORSAL, Mme M. BODKIN, M. P. BONNAL, Mme S. BOUALLAGA, M. T. BREYSSE, Mme A. BRISSAUD, Mme R. BUONO, M. R. CAIZERGUES, Mme M. CASSAR, M. G. CASTRE, Mme C. CLARAC, M. R. COTTE, M. C. COUR, M. J.-L. COUSQUER, Mme P. DANAN, Mme C. DARDE, Mme T. DASYLVA-PEYRIN, M. H. DE VERBIZIER, Mme V. DEMON, Mme A. DESTAILLATS, M. T. DEWINTRE, M. J.-M. DI RUGGIERO, M. J. DOMERGUE, Mme M. DRAY-FITOUSSI, M. P. DUDIEUZERE, M. A. EL KANDOSSI, M. J.-N. FOURCADE, Mme M. FOURCADE, M. M. FRAYSSE, Mme J. FRECHE, Mme J. GALABRUN-BOULBES, Mme I. GIANIEL, M. J.-P. GRAND, Mme R. ILLAIRE, Mme C. JABADO, Mme F. JAMET, Mme S. JANNIN, Mme S. KERANGUEVEN, M. P. KRZYZANSKI, M. G. LANNELONGUE, M. A. LARUE, M. M. LEVITA, Mme C. LÉVY-RAMEAU, Mme E. LLORET, M. J.-M. LUSSERT, M. M. MAJDOUL, M. J. MALEK, Mme C. MARION, Mme I. MARSALA, M. J. MARTINIER, M. J.-L. MEISSONNIER, M. C. MEUNIER, Mme P. MIRALLES, M. J.-P. MOURE, M. A. MOYNIER, Mme C. NAVARRE, Mme M.-C. PANOS, Mme M.-P. PASDELOU, M. E. PASTOR, M. G. PASTOR, M. Y. PELLET, M. E. PENSO, M. E. PETIT, Mme K. PHOUTTHASANG, M. T. QUILES, M. J. RAYMOND, M. J.-P. RICO, M. H. ROUILLEAULT, Mme M.-H. SANTARELLI, M. Philippe SAUREL, M. J.-L. SAVY, M. N. SEGURA, M. S. TORTORICI, Mme I. TOUZARD, M. B. TRAVIER, M. J. VERA, Mme A. YAGUE, M. R. YOUSSEUS, M. L. PUIGSEGUR suppléant de M. R. CALVAT, M. O. GIRAUDEAU suppléant de M. L. JAOUL.

Pouvoir(s):

M. J.-F. AUDRIN à M. Philippe SAUREL, M. G. BALAZUN à M. A. MOYNIER, M. D. BOUMAAZ à Mme F. JAMET, Mme C. DONADA à M. C. MEUNIER, Mme I. GUIRAUD à M. E. PETIT, M. R. REVOL à Mme C. JABADO.

Excusé(es):

Mme C. HART

Absent(es):

M. H. MARTIN, Mme V. PEREZ

Monsieur le Président

Avant de commencer cette séance solennelle du conseil d'agglomération du 17 juillet 2014, je souhaiterais que soit distribué, en gage de bienvenue, à chacun des 31 maires de l'agglomération, le t-shirt qui porte le logo de l'agglomération de Montpellier et dans le dos le nom de la commune. Ils ont été fabriqués avec l'accord des Maires pour pouvoir être distribués lors des fêtes et manifestations de tout cet été. Nous les avons ici, je vais en prendre un au hasard. Bien entendu, si vous votez la métropole, nous aurons tous des t-shirts métropole. C'est pour ça que je n'en ai pas fait faire beaucoup par souci d'économies. Ceux-là doivent durer jusqu'à Noël. Si nous passons en métropole en janvier, il faudra refaire toute la communication de la métropole et ça passe aussi par les t-shirts.

Avant d'entamer cette séance et de voir ensemble l'ordre du jour, je voudrais demander à Max LEVITA de venir me rejoindre ici à la tribune, ainsi que Michèle CASSAR, maire de Pignan.

Je vous propose de nommer, comme secrétaire de séance, Mademoiselle Maud BODKIN. Y a-t-il des avis contraires ? Des abstentions ? Mademoiselle BODKIN est désignée pour l'appel.

Mademoiselle BODKIN procède à l'appel.

L'appel est clos.

Monsieur le Président

Merci Mademoiselle BODKIN. Je demande à Monsieur Pierre BONNAL, maire du Crès, de bien vouloir nous rejoindre à la tribune.

Le quorum est atteint, je déclare la séance ouverte.

Nous avons un conseil d'agglomération un peu particulier ce soir puisqu'il a pour but de proposer à l'ensemble des élus du conseil, le passage du statut d'agglomération au statut de métropole. Avant de procéder à l'ordre du jour, de le soumettre au vote, je voudrais remercier Monsieur Joseph ZIRAH, qui est le président de l'entreprise qui a proposé pour la première fois à cet hémicycle que tous les messages et les témoignages des élus soient accessibles pour les personnes malentendantes. Je voudrais donc remercier Monsieur ZIRAH pour cette proposition et dire que le conseil d'agglomération est très heureux de pouvoir recevoir le fruit de sa découverte.

Ensuite, dans vos chemises, vous avez également la brochure *Point commun* qui s'adresse au personnel de Montpellier agglomération.

AFFAIRE N°1 : APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le Président présente l'ordre du jour qui comporte une affaire.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

AFFAIRE N°2 : HORS COMMISSION – MÉTROPOLE - SAISINE DES CONSEILS MUNICIPAUX POUR QU'ILS SE PRONONCENT SUR L'OBTENTION PAR DÉCRET DU STATUT DE MÉTROPOLE AU SENS DE L'ARTICLE L.5217-1 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

M. Philippe SAUREL, Président de la Communauté d'Agglomération de Montpellier, rapporte :

La réforme territoriale souhaitée par le Président de la République et le Premier Ministre entre aujourd'hui dans une phase active. En effet, après la promulgation le 27 janvier dernier de la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, le gouvernement a présenté en conseil des ministres le 18 juin deux projets de loi. L'un porte sur une nouvelle organisation territoriale entraînant une montée en puissance conjointe des intercommunalités et des régions ; l'autre porte notamment sur une nouvelle délimitation de leur périmètre. Dans ce cadre, la Région Languedoc-Roussillon serait amenée à fusionner avec la Région Midi-Pyrénées.

L'agglomération de Montpellier doit s'affirmer dans ce contexte de modernisation des territoires et saisir l'opportunité de se transformer en Métropole offerte par la loi du 27 janvier 2014. Il devient désormais nécessaire et vital que notre agglomération évolue vers le statut de métropole pour qu'elle conserve et renforce ses capacités de développement, d'aménagement et de préservation de la cohésion de son territoire dans le nouveau paysage territorial (1).

Cette transformation doit être consentie et négociée avec les communes. C'est pourquoi elle sera accompagnée d'un pacte de confiance avec les maires, leur garantissant la souveraineté communale dans le cadre de la coopération intercommunale (2).

Elle sera complétée par le lancement d'un dialogue métropolitain avec les communautés de communes et d'agglomération voisines (3).

En affirmant cette perspective métropolitaine, la Communauté d'Agglomération de Montpellier assume une responsabilité historique qui l'engage bien au-delà de ses 31 communes et pour les 30 années à venir.

1 - La réforme territoriale rend désormais nécessaire et vital que notre agglomération évolue vers le statut de métropole

Les projets de loi tels que présentés par le gouvernement prévoient trois évolutions majeures :

- une réforme de la carte des Régions ramenant leur nombre de 22 à 14, prévoyant notamment un regroupement des Régions Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées ;
- une montée en puissance des intercommunalités avec un changement de leur échelle à partir du 1^{er} janvier 2017 (elles devront regrouper au moins 20 000 habitants contre 5 000 aujourd'hui) ;
- un recentrage progressif des actions des conseils départementaux sur leurs compétences essentielles (compétences sociales, soutien aux communes, notamment dans les zones rurales, financement des services d'incendie et de secours).

Ces trois axes viennent compléter la loi du 27 janvier 2014 qui offre à la Communauté d'Agglomération de Montpellier la possibilité de se transformer en métropole sur la base d'une majorité qualifiée des communes.

L'article L 5217-1 modifié par l'article de loi précité précise notamment que « *sous réserve d'un accord exprimé par deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci ou par la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population, peuvent obtenir par décret le statut de métropole, à leur demande : les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre qui forment, à la date de la création de la métropole, un ensemble de plus de 400 000 habitants et dans le périmètre desquels se trouve le chef-lieu de région [...]* »

La Communauté d'Agglomération de Montpellier satisfait à ces conditions car elle dispose à ce jour d'une population totale de 434 309 habitants et la Ville de Montpellier est le chef-lieu de la Région-Languedoc-Roussillon.

Cette transformation en métropole devient indispensable pour que notre dynamique soit portée dans le paysage territorial à venir, pour que notre communauté développe son attractivité économique et qu'elle assure un développement durable de son territoire :

- Elle est vitale pour que notre communauté, et plus largement notre territoire fassent entendre leur voix dans le paysage territorial à venir, la Métropole étant seule compétente, sous l'impulsion de la Région et de l'Etat, pour définir et mettre en œuvre la politique de développement du territoire. Elle est ainsi le seul EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) associé de plein droit à l'élaboration du contrat de plan Etat-Région (qui comporte un volet spécifique à la Métropole) et à l'élaboration, la révision et la modification des schémas et documents de planification en matière d'aménagement, de développement économique et d'innovation, de transports et d'environnement, d'enseignement supérieur et de recherche.

- Elle est cruciale pour préserver et développer le rayonnement et l'attractivité économique de notre territoire, la Métropole étant seule compétente, avec la Région, en application du Code Général des Collectivités Territoriales et dans le cadre du projet de loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, pour soutenir les organismes de participation à la création ou à la reprise d'entreprises, participer au pilotage des pôles de compétitivité et au capital des sociétés d'accélération du transfert de technologie.

- Elle est essentielle pour garantir le développement équilibré de nos communes, la Métropole étant le seul EPCI doté de tous les leviers pour assurer une fonction d'autorité organisatrice de l'aménagement durable du territoire communautaire et se doter d'une véritable politique de cohésion sociale. En complément des compétences des EPCI en matière de planification territoriale (SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale), PLH (Programme Local de l'Habitat), PDU (Plan de Déplacements Urbains), elle bénéficie en effet de leviers supplémentaires: elle élabore le PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal), elle a la compétence exclusive en matière de gestion des grands

réseaux urbains,(eau, gaz et électricité, réseaux de chaleur et de froid urbain, réseaux de télécommunication) et de voirie, elle porte une responsabilité renforcée en matière d'organisation de la transition énergétique. De même, elle peut bénéficier de capacités d'intervention élargies dans le champ du logement, notamment en direction des personnes défavorisées.

- Elle est décisive pour préserver nos ressources financières, seuls les statuts de Métropole et de Communauté Urbaine garantissent à ce stade, un montant minimum de DGF/habitant (Dotation Globale de Fonctionnement) de 60 euros.

2 - Cette évolution doit être consentie, partagée et négociée avec les communes :

Cette transformation en métropole ne réussira que si elle est consentie, partagée et négociée avec les maires, c'est-à-dire respectueuse de la souveraineté communale, plaçant la proximité au cœur de son projet politique et positionnant la métropole comme une coopérative d'action publique au service des communes.

Cette approche consentie et négociée de la métropole passe par l'adoption d'un **pacte de confiance métropolitain, annexé à la présente délibération. Ce pacte, qui a été élaboré en conférence des maires**, affirme la place centrale des communes au cœur de l'action métropolitaine et la déclinaison pratique de ce principe de souveraineté communale :

- dans des instances de décision et de concertation formalisées et élargies ;
- dans des modalités de mise en œuvre des interventions communautaires garantissant la souveraineté des conseils municipaux, et ce notamment en matière d'urbanisme et d'aménagement de l'espace public ;
- dans des modalités de recherche de consensus garantissant cette souveraineté communale ;
- dans la conclusion d'un protocole de coopération entre la métropole et chaque commune.

Elle se traduit également par la **réaffirmation de la commune comme premier maillon de la relation aux habitants et de la gestion de la proximité**. Les communes se verront ainsi confier les missions d'information et d'accueil des usagers jusqu'alors assurées par les maisons de l'agglomération et se verront dotées dès que possible d'un dispositif informatisé de gestion des demandes d'information et des réclamations formulées auprès de la métropole par les usagers et par elles-mêmes.

Elle s'incarne enfin au travers **du déploiement d'une plateforme d'ingénierie au service des communes** pour les appuyer dans l'exercice des compétences communales et le déploiement des compétences métropolitaines. Ce positionnement de l'intercommunalité comme coopérative d'action publique au service des communes constituera la ligne directrice de l'élaboration du schéma de mutualisation que la communauté doit élaborer avec ses communes pour le 31 mars 2015.

3 - Cette évolution sera complétée par le lancement d'un pôle métropolitain avec les communautés de communes et d'agglomération voisines :

Cette évolution en métropole s'opère à périmètre constant. Toutefois, elle sera complétée par une démarche de coopération volontaire et souple avec les communautés de communes et d'agglomération voisines à l'échelle du bassin de vie et d'activité de notre territoire pour construire une culture commune métropolitaine et initier des projets partagés. Cette démarche, qui respectera les identités territoriales de chacune de ses parties prenantes, pourra se traduire, en fonction de la volonté définie en commun, par la création d'un pôle métropolitain.

Dans cette attente, et pour faciliter l'émergence d'un projet de territoire partagé avec l'ensemble des communautés concernées, un travail de préfiguration d'une agence de développement sera engagé. Cette agence aura notamment pour vocation de co-élaborer avec l'ensemble des acteurs une stratégie métropolitaine en matière de tourisme, de développement économique, et plus largement de développement du territoire.

Par conséquent, les conseils municipaux de la Communauté d'Agglomération de Montpellier sont invités à se prononcer sur l'obtention du statut de métropole

Au terme de l'alinéa 3 de l'article L. 5217-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est nécessaire pour pouvoir obtenir le statut de métropole par décret que les conseils municipaux se prononcent en faveur de ce nouveau statut à la majorité qualifiée (accord exprimé par deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci ou par la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population).

En conséquence, il est proposé au Conseil de bien vouloir :

- approuver le lancement du processus d'obtention par la Communauté d'Agglomération de Montpellier, du statut de Métropole dans les conditions définies à l'article L 5217-1 alinéa 3 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- approuver le pacte de confiance tel qu'annexé à la présente délibération, qui sera mis en œuvre dès la création de la Métropole de Montpellier ;
- saisir les conseils municipaux des trente-et-une communes membres de la Communauté d'Agglomération de Montpellier afin qu'ils se prononcent, dans les conditions de majorité requises, sur l'obtention par décret du statut de métropole au sens de l'article L.5217-1 du Code général des collectivités territoriales et sur le contenu du pacte de confiance métropolitain ;
- autoriser Monsieur le Président à engager toutes les consultations et les concertations nécessaires à la conduite de cette évolution dans un esprit de consensus communautaire ;
- autoriser Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

Monsieur le Président

Je vais faire un bref résumé de la situation de l'agglomération et de ce que cela implique pour passer au statut de métropole.

Deux villes ont été exclues des métropoles obligatoires, la ville de Brest et la ville de Montpellier. Dans leur grande sagesse, les candidats aux élections municipales de Brest, quelle que soit les partis politiques, n'ont pas voulu que le débat sur la métropole vienne influencer, bousculer, perturber le débat sur les municipales. Ils se sont donc tous mis d'accord pour que le passage en métropole soit accepté par l'ensemble des candidats et se fasse juste après l'élection municipale quelle que soit le résultat de cette élection municipale.

Nous restons donc, à ce jour, la seule agglomération visée par la loi qui n'a pas le statut de métropole.

Le gouvernement va faire la réforme territoriale, nous pouvons le déplorer, nous pouvons sauter sur notre chaise en disant « pas de réforme, pas de réforme, pas de réforme », le gouvernement aujourd'hui est obligé de faire cette réforme territoriale parce qu'il est dans de mauvais draps au niveau de l'opinion publique. La seule façon de remonter sa cote, c'est aussi de pouvoir prouver que l'on est capable de moderniser l'État. C'est en tout cas le souhait du premier ministre et du Président de la République. La région Languedoc-Roussillon est vouée, d'après la carte des 13 régions qui est parue avant-hier dans la presse, à s'associer à la Région Midi-Pyrénées pour faire une grande région « Midi-Pyrénées Languedoc-Roussillon ».

Cette grande région n'est pas une nouveauté. Si on le regarde de près, nous avons ensemble le même drapeau, celui du Comte de Toulouse, pour les héraldistes, « croix cléchée, vidée et pommetée ». Voilà en termes héraldiques quelle est la définition de la croix du Comte de Toulouse qui régnait sur l'ensemble de l'ancien Languedoc qui est reconstitué quelque part par la réforme territoriale.

Alors, dans ce concert national, les collectivités, que ce soit les départements et les régions, auront la capacité de déléguer des compétences aux métropoles et seulement aux métropoles. Et si l'agglomération de Montpellier veut obtenir des compétences déléguées des départements et de la région, elle doit prendre obligatoirement le statut de métropole. D'où l'importance de ce vote. Ce vote est non seulement pour proposer de moderniser la structure, mais surtout de soutenir l'ensemble des acteurs économiques et des institutions de Montpellier et de l'agglomération de Montpellier qui, sans ce passage à un statut particulier, qui se nomme métropole, ne pourraient pas participer à la répartition des pouvoirs sur la grande région. Autrement dit, comme l'avait souvent indiqué Georges FRECHE de son vivant, en citant le rapport de la DATAR qui avait été à l'origine écrit par le mari d'Elisabeth GUIGOU, Jean-Louis GUIGOU, disait que finalement, à Paris, si la région Languedoc-Roussillon disparaissait, ils n'en feraient pas une maladie. Les universités seraient d'un côté rapatriées à Toulouse et de l'autre côté rapatriées à Aix-Marseille.

La seule solution pour sauver la région c'est que l'agglomération de Montpellier prenne le statut de métropole. Et après, dans un second temps, par des conventions partenariales, puisse travailler avec les autres agglomérations voisines au travers d'un futur pôle métropolitain. Et pour cela, j'en ai déjà parlé ici, les maires ou les présidents d'agglomération d'Alès, ROUSTAND, de Nîmes, LACHAUD, de l'Étang de l'Or, ROSSIGNOL, du Pic Saint-Loup, BARBE, de Lunel, ARNAUD et de Sète, COMMEINHES, m'ont donné leur accord sur un pôle métropolitain, un syndicat qui maintient chacun dans ses prérogatives sur son territoire, mais qui permet de passer de façon plus prégnante des conventions bipolaires ou mutuelles entre les agglomérations sur des sujets très variés, que ce soit les transports, la culture, le développement économique. Avec Nîmes, la gare de TGV Manduel et la gare de TGV Mougères. Mais aussi les universités et toute une série de thématiques que l'on peut partager avec les autres agglomérations.

Quel est le poids du passage en métropole pour les communes de l'agglomération ?

La loi agit sur plusieurs modifications de compétences. Et celles qui sont le plus compliquées à transférer et qui créent le maximum de craintes chez les maires, et il en va de tous les maires de l'agglomération, y compris du maire de Montpellier, ce sont l'urbanisme et l'aménagement de l'espace public. Elles sont pour les maires des sujets d'interrogation qui peuvent mettre en danger leur capacité d'aménager leur propre territoire et donc de créer les craintes de se voir piloter sur leur propre commune par la métropole.

Pour contrevenir à cela, avec les services de l'agglomération et avec Christian Fina, que je remercie pour tout le travail qui a été fait, avec tous les maires de l'agglomération que je remercie également, nous avons établi ensemble, avec leurs directeurs généraux des services, le pacte de confiance des maires, que l'on se propose d'associer à la délibération et de le voter en même temps. Dans ce pacte de confiance des maires, il est indiqué qu'aucune des décisions touchant à l'urbanisme et à l'aménagement de l'espace public ne pourra se faire de façon unilatérale. Il faudra que les deux délibérations soient croisées, une de la métropole et une de la ville et qu'il y ait une instance de régulation qui soit mise en place, que nous avons créée et qui se réunit maintenant depuis deux mois et que l'on appelle la conférence des 31 maires.

Nous avons modifié l'organisation de l'exécutif réel de l'agglomération. Ici, nous sommes dans l'exécutif légal, mais dans l'exécutif sensible, ce sont les 31 maires qui représentent chacun une commune et qui possède une seule voix qui, dans leur conférence, sont à même de donner les orientations précises pour l'agglomération sur l'ensemble de son territoire. C'est un mode de gouvernance partagée et pas autocratique.

L'on pourrait faire valoir, que la gouvernance s'administre au poids de la population. Nous n'avons pas fait cela. Chaque maire est souverain sur sa commune et nous avons respecté chacun dans sa souveraineté, et tout cela, sur les 31 communes, qu'elles soient petites ou importantes.

Ensuite, j'ai annulé les PIC, les programmes d'intérêt communautaire, qui ne représentaient à terme que du saupoudrage sur des petits projets et qui n'avaient pas de grande valeur dans l'aménagement du territoire communautaire. Ces PIC représentaient 1,5 million d'euros et la ville de Montpellier émergeait à 350-400 000 euros sur ces PIC. Avec les maires des grosses communes – Lattes, Castelnaud, Pérols, le Crès et d'autres – nous avons convenu qu'aucun des maires n'émergeait sur les PIC et que l'ensemble de la somme considérée, les 1,5 million d'euros, soit distribuée de façon égale à toutes les communes, pour solder définitivement les PIC. Et que pendant les six ans à venir,

nous ne raisonnions non pas sur des petits projets saupoudrés, mais bel et bien sur six ans d'aménagement du territoire. Avec priorité donnée aux projets qui étaient d'essence intercommunale. Un projet qui pouvait par exemple lier Saint-Georges-d'Orques, Pignan, Murviel, est un projet qui pouvait majoritairement élargir sur le budget des six ans à venir. À condition qu'il puisse avoir aussi un volet entre les intercommunalités voisines.

Un exemple, à Montferrier, l'équipe de foot est l'équipe de Montferrier-Saint-Clément de rivière qui n'est pas dans l'agglomération. Il n'empêche qu'il y a une convention entre les deux communes pour travailler ensemble au niveau du foot. Tout cela, nous pouvons le décupler et le démultiplier sur l'ensemble du territoire.

Seule la conférence des 31 maires est apte à pouvoir réguler l'agglomération et sa politique.

Beaucoup de maires m'ont dit, « c'est bien, mais la légalité, c'est la légalité ». Ils ont raison, mais la légalité n'empêche pas règles internes de fonctionnement et règlement interne de fonctionnement de l'agglomération. Là, ils m'ont dit, « oui mais ça tiendra le temps que tu seras président d'agglomération ». Vous avez la réponse, mais mon but n'est pas de m'incruster. Mon but, c'est d'aménager le territoire pour qu'il soit compétitif.

Nous avons pris une seconde mesure dans le pacte de confiance des maires, c'est que nous allons arrêter les maisons d'agglomération et nous allons installer le personnel des maisons d'agglomération dans toutes les communes de l'agglomération, afin que les services de l'agglomération puis de la métropole soient indiqués de façon identique, que la communication soit équitable entre toutes les communes de l'agglomération par l'intermédiaire des agents qui seront mis à la disposition des maires.

Voilà la clé de voute du pacte de confiance des maires. Nous pourrions nous en tenir à cela et dire « la métropole, c'est un projet d'aménagement du territoire ». Je vous propose de ne pas nous arrêter à ça et de dire « la métropole, c'est aussi un projet de développement économique » et de définir sur l'ensemble du territoire de la métropole et du futur pôle métropolitain une série d'orientations politiques qui permettront le développement de l'ensemble du territoire.

Ces orientations politiques, elles font état de trois thématiques, dont deux majeures.

La première, c'est Montpellier capitale santé. Santé au sens de l'OMS, c'est-à-dire qualité de vie, médecine – et je vous rappelle l'histoire de la faculté de médecine de Montpellier – recherche, innovation, pharmacie, mais aussi bien vivre, politique de l'eau, lutte contre les pollutions, protection de l'environnement. Santé au sens de l'OMS, santé mentale, santé sociale. Jacques DOMERGUE a déjà travaillé sur ce sujet ainsi que Chantal MARION. Les deux, s'ils l'acceptent, seront intégrés à ce titre dans le conseil de pilotage du conseil de développement de la métropole que nous mettrons en place après la création de la métropole, en janvier 2015.

À cela, il faut ajouter l'innovation numérique que nous développons avec Max LEVITA, avec Chantal MARION, avec Sonia KERANGEVEN, avec le projet French Tech dans lequel nous concourons activement et pour lequel les ministres nous ont donné beaucoup d'espoir et les entreprises y sont très sensibles. Le numérique parce que la grande majorité des entreprises créées, des start-up, élargissent dans cette thématique, le numérique, et beaucoup sont de niveau international. Santé numérique et puis tourisme, attractivité, c'est l'une des ressources économiques que nous devons travailler sur l'ensemble du territoire.

L'on peut adosser le projet de création de la métropole à un projet plus philosophique, avec un peu plus de fond, de sens, qui corresponde à notre identité, afin que l'ensemble du grand pôle métropolitain à venir porte l'identité de Montpellier. Il n'y a que comme cela que nous pouvons sauver la Région. Nous la sauverons en travaillant collectivement, en échangeant nos savoirs, en modernisant le territoire et en modernisant nos pratiques démocratiques à l'intérieur des institutions et face aux citoyens à l'extérieur des institutions. C'est donc aussi un projet politique.

Lorsque Montpellier va se trouver dans cette situation, elle n'aura pas de mal à parler d'égal à égal avec d'autres villes, dont Toulouse. Mais Toulouse-Montpellier, c'est au foot, c'est au rugby, mais les chercheurs de Montpellier, les chercheurs en agronomie dans les sciences du vivant, les chercheurs dans l'informatique, dans le numérique, dans les nouvelles technologies, ils parlent avec Toulouse, mais ils parlent aussi avec Sydney, Berlin, Johannesburg. Il faut passer à une autre vision du monde et nous n'avons pas le droit de rater ce virage. Parce que si nous ne nous donnons pas les compétences nécessaires, nous ne serons pas au tour de table pour pouvoir en discuter.

Avec les 31 maires de l'agglomération, chacun avec son passé politique, son identité, nous avons déterminé une grande liberté de parole et de comportement entre nous. Fini le temps où les élus de l'agglomération recevaient des SMS pour savoir ce qu'ils devaient voter. Les élus de l'agglomération sont comme les élus de la ville, ils sont libres. Ils ont été élus, les maires surtout, ils ont été élus par leurs citoyens et ils sont légitimés par le suffrage universel. Donc, tous les votes seront bien entendu acceptés quels qu'ils soient, je m'en suis entendu avec eux sur ce plan et sans aucun problème majeur entre nous. Je veux dire ça parce que fut un temps, ça ne marchait pas comme ça. Cette façon de faire de la politique, c'est la seule façon que nous ayons pour qu'elle soit durable. Nous travaillons sur un tissu territorial qui a souffert. Il y a eu la guerre Saumade/Georges FRECHE en 1993, il y a eu d'autres guerres par la suite qui ont fracturé le territoire, qui l'ont décomposé. Ne comptez pas sur moi pour mettre de l'huile sur le feu. Je me sens aussi bien sur les hauteurs de Montferrier, sur la plage de Villeneuve que sur la place de la Comédie à Montpellier et pour vous, c'est pareil, parce que nous faisons partie d'un territoire qui va du Pic Saint-Loup à la mer, de Lunel à Sète et même largement au-delà.

Cette vision du territoire que nous portons et qui correspond à l'évolution de la Loi, et c'est là que nous avons un peu de chance, parce que la réforme territoriale arrive à point nommé, nous qui avons fait l'ensemble de nos campagnes successives sur cette thématique, pour pouvoir illustrer cette modification de conformation des institutions.

Voilà ce que j'avais à vous dire en introduction.

Après, sur les problèmes techniques, nous y répondrons avec Christian Fina, si vous le souhaitez. Ce que je souhaite c'est que le maximum de maires puissent s'exprimer afin de donner leur position, de faire les remarques qu'ils ont à

faire et de proposer au débat l'ensemble de leurs réflexions. Je vous remercie.

Qui demande la parole ? Madame DEMON, Madame BRISSAUD, Monsieur DOMERGUE, Madame DANAN, Monsieur LARUE. Ensuite, Monsieur FRAYSSE maire de Montferrier, Monsieur PELLET maire de Saint-Géniès-des-Mourgues, Monsieur CAIZERGUES maire de Laverune, Monsieur MOYNIER maire de Beaulieu, Madame JABADO représentant Monsieur REVOL maire de Grabels, Monsieur PENSO maire de Clapiers, Madame TOUZARD maire de Murviels, Monsieur RICO maire de Perols, Madame GALABRUN-BOULBES maire de Saint-Drézéry, Monsieur PASTOR maire de Castries, Monsieur BONNAL maire du Crès, Monsieur MEUNIER maire de Lattes, Monsieur DUDIEUZERE maire de Vendargues, Monsieur MARTINIER maire de Fabrègues, Monsieur FOURCADE de Lattes. Ensuite, Monsieur PETIT maire de Saint-Jean-de-Védas, Monsieur GRAND maire de Castelnau-le-lez, Monsieur ROUILLEAULT de Castelnau, Monsieur LUSSERT maire de Prades. Monsieur MOURE, Madame JAMET. Qui demande encore la parole ? Monsieur MEISSONNIER maire de Baillargues, Madame CASAR maire de Pignan. Si vous êtes d'accord, on clôt la liste et je lirai la déclaration écrite de Monsieur Jean-François AUDRIN maire de Saint-Georges-d'Orques qu'il m'a confiée et que je représente en séance aujourd'hui. La parole est à Véronique DEMON.

Madame DEMON

Monsieur le Président, chers collègues. Le dossier que nous abordons ce soir, nous le savons tous, est d'une importance cruciale. L'avenir de Montpellier, de son aire urbaine et de sa région se jouera en grande partie sur le contenu et les projets dont nous saurons doter la future métropole. Cette question métropolitaine est d'évidence impactée par la réforme territoriale dans son ensemble et singulièrement la fusion des régions actuellement débattue à l'assemblée nationale. À cet égard, je déplore la précipitation qui tient lieu de méthode. Bien sûr que ce pays a besoin de réformes et bien sûr qu'il faut aller vite. Mais cette urgence à tourner notre pays vers sa modernité ne doit pas se transformer en écran de fumée masquant la vacuité des propositions. Disant cela, je précise immédiatement qu'à mes yeux ces problématiques dépassent allègrement les clivages partisans et politiques. Ici, au sein du conseil communautaire, tenons à ne pas imiter ou répéter les erreurs que le gouvernement commet aujourd'hui.

Monsieur le Président, chers collègues, mettons tout en œuvre pour que nous ne devenions pas les dupes du vaste jeu qui a débuté. Mon propos ne vise pas à commenter, sur des bases techniques ou juridiques, la transformation de notre Agglomération en métropole, comme la loi de janvier 2014 nous le permet. Il y a fort à parier que nos 31 communes sauront atteindre la fameuse majorité qualifiée autorisant la signature du décret nous constituant en métropole au 1er janvier 2015. Ce qui doit nous guider dès à présent relève du seul intérêt général.

Or, cet intérêt général passe par la concertation la plus large et la mieux organisée.

Je porte à votre crédit, Monsieur le Président, les rencontres que vous avez eues avec quelques-uns de vos homologues voisins. Je pense notamment aux agglomérations de Nîmes, de Sète ou du Pays de l'Or. Si vous ne l'aviez pas fait, nous vous l'aurions reproché. Pour être claire, j'en appelle à la mise sur pied d'un processus démocratique puissant et méthodique. Il ne s'agit pas de dissenter dans le vide sur la question métropole ou pas métropole, il s'agit de construire, dans le respect de nos sensibilités, de nos identités et de nos populations, une ambition partagée. Bref, de définir collégialement le vrai et grand projet du territoire, que les circonstances appellent.

J'en terminerai par deux questions précises, Monsieur le Président.

La question du périmètre. Pensez-vous que la métropole de Montpellier pourrait devenir un vrai pôle d'équilibre avec Toulouse et les autres métropoles du sud, sans intégrer l'aéroport Montpellier Méditerranée ou le port de Sète. Incidemment, quelle doit être selon vous la deuxième étape de la métropolisation ? La question économique, ce sujet me paraît décisif. Or, tout est aujourd'hui éclaté. À titre indicatif, l'intercommunalité de Lunel compte 19 zones d'activité économique sur 200 hectares, celle du Pays de l'Or 14 zones sur 680 hectares, celle du Pic Saint-Loup 19 zones sur 250 hectares, celle de Montpellier 76 ZAE sur 1 850 hectares. L'enjeu est colossal puisqu'il s'agit de 7 000 entreprises installées sur 3 000 hectares. Et je ne parle que des communautés évoquées par Monsieur le Préfet de région pour fusionner un jour avec nous. Comment comptez-vous harmoniser et rendre complémentaires des politiques économiques menées par des voisins qui s'ignorent ? Merci de me répondre. Merci de vite organiser les conditions d'élaboration du projet de notre territoire à un besoin vital. Malgré toutes ces interrogations, je suis favorable à la métropole.

Monsieur le Président

Merci Madame DEMON. J'ai oublié de vous donner quelques petits renseignements supplémentaires tout à l'heure, dans mes propos liminaires.

L'agglomération de Montpellier compte 434 309 habitants, la majorité qualifiée qui est requise pour le passage en métropole en janvier 2015, demande pour 21 communes 217 155 habitants et pour 16 communes 289 540 habitants, c'est-à-dire les deux tiers.

Sur l'aéroport, nous pouvons passer toute une série de conventions avec les autres métropoles et agglomérations au travers des syndicats. D'ailleurs, vous avez vu les propos de Monsieur Stéphane Rossignol qui a expliqué qu'il n'était absolument pas opposé à ce que les connexions de transport agglomération de Montpellier et aéroport soient réalisées. Donc, au travers de conventions, tout est possible.

Sur le périmètre, je suis favorable, dans un premier temps, à organiser la métropole à périmètre constant. Il y a des communes, à l'extérieur de l'agglomération, qui m'ont déjà demandé de venir grossir les rangs de l'agglomération. Je n'ai pas voulu entamer le débat avec ces communes parce qu'aujourd'hui, nous sommes dans une conformation qui fait que nous devons agir « step by step ». D'abord passer au stade de métropole, ensuite faire le pôle métropolitain

et après, on verra en fonction des attitudes des uns et des autres et des conventions que l'on peut passer ensemble pour travailler. Sachez que des conventions de ce type ont déjà été faites avec l'agglomération, avec la ville. Sète et Montpellier travaillaient ensemble sur la culture par exemple. L'agglomération de Montpellier et l'agglomération de Nîmes sur le contournement Nîmes-Montpellier TGV. Il s'agit de conventions qui peuvent être existantes aujourd'hui mais qui ont besoin d'être confortées et un syndicat inter-agglomération peut être l'occasion de les conforter.

Madame BRISSAUD

Monsieur le Président, chers collègues. Vous nous demandez aujourd'hui de participer à un nouveau vote de principe afin que les différentes communes de l'agglomération de Montpellier s'engagent dans un processus de passage en métropole et demandent à leurs conseils municipaux de se prononcer.

Je tenais à vous dire ici que je suis contre les votes de principe car ils enferment ceux qui y participent dans un schéma d'engagement qu'il leur est difficile de remettre en cause par la suite. Vous-même devez en être conscient puisque, lors de votre discours des 100 jours, vous avez renvoyé d'un revers de main le recours déposé par Alex LARUE sur le vote du conseil d'agglomération pour le passage en régie publique de l'eau en expliquant qu'il n'avait pas de valeur car déposé sur un vote de principe. Ainsi, j'ai bien conscience qu'une grande partie des maires de l'agglomération attendent beaucoup de ce passage en métropole, mais je ne voudrais pas que nous laissions enfumer par de grandes annonces qui ne comportent aujourd'hui rien de concret. Mes questions seront donc concrètes et sont le reflet de ce qui intéresse vraiment les Montpelliérains et les autres habitants de l'agglomération aujourd'hui.

Quelles sont les conséquences réelles sur l'emploi, la dette, la fiscalité de nos concitoyens ? Car si la métropole doit être un nouveau statut qui remplace celui de l'agglomération, c'est remplacer une structure par une autre structure, je n'en vois pas l'intérêt.

Ma grille de lecture c'est aussi le vivre ensemble. Donc, si d'ici le vote en mairie, vous nous prouvez que le passage en métropole pourra nous permettre de mieux vivre ensemble, de nous déplacer plus efficacement et plus écologiquement par exemple, permettra un meilleur soutien de nos entreprises, etc., alors je reverrais ma position. Je ne vois pas l'intérêt de tous nous mettre ensemble si nous ne pouvons pas échanger. J'attends donc de voir, y compris la gouvernance. Vous l'avez évoqué, mais il reste quelques interrogations ou des évolutions possibles. Chaque commune aura-t-elle un droit de veto sur les décisions qui seront prises ? Ce n'est pas parce que nous aurons une métropole que nous serons meilleurs, ce sont des concepts, des mots, un nouvel emballage. Pour moi, la métropole doit être un territoire de projets et non une nouvelle strate administrative.

Donc, pourquoi se précipiter ? Et là, je reviens un peu sur ce que Véronique DEMON disait, pour quels projets ? Quelle urgence sur des éléments et sur quels éléments peut-on juger objectivement ? Si l'objectif est de mieux travailler ensemble peut-être, pour moi, peu importe la structure dans ce cas et nous pouvons déjà travailler ensemble au sein de l'agglomération. La question est donc comment mieux travailler dans ce cas, etc. ?

Je vous ai d'ailleurs montré que j'étais dans cette dynamique de travail commun en ne m'inscrivant pas dans un groupe d'opposition au sein de ce conseil communautaire. Mais tous les jours, les Montpelliérains cherchent un emploi, une crèche, une place de parking, ils sont dans les embouteillages, ils craignent d'être agressés et c'est ça qui importe. Que fait-on pour que ça aille mieux ? Comment la métropole pourra nous permettre de faire réellement en sorte que ça aille mieux ? Et pourquoi la métropole nous permettrait de réussir là où l'agglomération semble avoir échoué ? Ce n'est pas une charte qui va répondre à ces questions.

Donc, comme vous l'aurez compris, je ne suis pas convaincue par le peu d'éléments dont nous disposons et je trouve les délais de réflexion et de travail très courts pour un sujet qui est présenté comme si essentiel aujourd'hui. Néanmoins, je suis consciente de l'engouement de nombreux élus ici présents, de l'espoir que suscite pour eux et leurs administrés le passage en métropole. C'est pourquoi aujourd'hui mon vote ne sera pas un vote contre, mais un vote d'abstention. Merci de votre attention.

Monsieur le Président

Merci Madame BRISSAUD de vous abstenir. Simplement, sur la fiscalité, si nous ne passons pas en métropole, la dotation globale de fonctionnement au niveau national risque d'être réduite et de passer de 60 à 45 euros, ce qui fait un manque à gagner de 7 millions d'euros. Voilà l'un des dangers.

Ensuite, vous me dites, Madame BRISSAUD, « mais pourquoi faut-il faire ça ? Pourquoi faut-il aller vite ? » Parce que la victoire git dans le mouvement, parce que comme le disait le président Sarkozy lorsqu'il était président, faisant passer les socialistes pour des conservateurs, « il faut aller de l'avant, il faut proposer, il faut envoyer la balle très loin devant ». Parce que si on dit tout le temps, « on est bien chez nous », si on regarde toujours son petit pré carré, vous vous rendez compte l'image que les politiques donnent à la population, Madame BRISSAUD ? Vous avez une grande carrière à faire, Madame BRISSAUD, regardez devant.

Mais j'ai vu que vous vous absteniez, donc vous laissez la porte ouverte, c'est bien.

Monsieur DOMERGUE

Mes chers collègues, Monsieur le Président. Certain utilisent le fait que la réforme territoriale ait été précipitée pour justifier le passage en métropole. À mon sens, la métropole et la fusion des régions n'ont rien à voir, ce sont deux sujets différents. L'un a été déjà voté début janvier 2014 et la réforme territoriale a été proposée, vous avez dit « pour que le gouvernement se refasse une santé ». Honnêtement entre nous, je ne le dirai pas en dehors de cet hémicycle, mais je ne suis pas sûr qu'il se refasse une santé avec la réforme territoriale. Mais soit, elle va être votée quel qu'en soit le périmètre, il faut bien l'accepter et je pense d'ailleurs qu'il n'y a pas que du négatif là-dedans.

Monsieur le Président

Monsieur DOMERGUE, moi je souhaite une pleine santé à mon ami Manuel VALLS.

Monsieur DOMERGUE

Ce que l'on peut regretter, c'est que ça a été fait un peu dans la précipitation sur un coin de table et que le périmètre des régions ne soit pas fait sur les habitudes de vie des territoires et sur l'intérêt économique de certains territoires. Par exemple, le Gard est beaucoup plus proche de la région PACA que de la région Midi-Pyrénées, mais soit.

Ce passage en métropole est absolument indispensable, ce n'est pas nous qui allons dire le contraire, puisque pendant toute la campagne, nous avons prôné le passage en métropole et que l'association qui précédait cette campagne s'appelait « Montpellier métropole 2014 » dont le président est à mes côtés. Vous voyez donc que nous sommes exactement dans le sujet,

Pourquoi en sommes-nous là aujourd'hui ? Nous en sommes là parce que lors du vote de la loi du 27 janvier 2014, Montpellier n'est pas devenue automatiquement métropole, mais Montpellier aurait dû devenir automatiquement métropole. Et ce sont les élus locaux, notamment au niveau du Sénat, qui se sont opposés au passage en métropole, pour des raisons plus politiques que des raisons économiques ou d'intérêt général. Nous pouvons donc le regretter aujourd'hui.

Alors, il y a bien sûr des inconvénients à tout, mais il y a surtout des avantages. Au-delà de la DGF qui va passer à 60 euros par personne, c'est-à-dire 30 millions d'euros, beaucoup plus que si nous restions en agglomération, ça, c'est un plus que l'on peut considérer, il y a également d'autres intérêts. D'abord, la reprise par l'agglomération et donc la métropole de toute l'activité économique. Il s'agit d'un point important puisque nous sommes dans une région qui est une région pauvre, où le chômage est endémique et où nous avons besoin de créer de l'activité. Les deux oratrices précédentes ont raison d'insister sur le fait que ce qui est important, c'est le contenu, c'est ce que l'on mettra dans la métropole.

C'est vrai que l'inquiétude n'est pas au niveau des élus d'opposition ou de la majorité de Montpellier, c'est tout naturel, l'inquiétude vient au niveau des maires des communes dites petites communes de l'Agglomération, en tout cas des communes qui ne sont pas la commune centre de l'Agglomération. Pourquoi ? Parce qu'il y a un élément, c'est le droit du sol. Et donc aujourd'hui, tous les maires sont inquiets sur le fait qu'ils risquent de perdre ce que l'on appelle communément les permis de construire, parce que ça, c'est un droit qui est inscrit et qui va être transféré, qu'on le veuille ou non, que l'on fasse ça de manière douce ou de manière brutale, c'est un droit qui va être transféré à la métropole. Et je pense d'ailleurs qu'il vaut mieux que ça se fasse dans la douceur et dans la concertation, c'est un élément extrêmement important. Mais je dis aux maires, « ne soyez pas inquiets de ça ». Et moi qui ne suis pas maire, je peux le dire en toute honnêteté, « vous avez la chance d'être les élus les plus appréciés de la population. Donc, quoi qu'il arrive des prérogatives ou des périmètres que vous allez conserver, vous serez toujours celles et ceux qui seront en contact direct avec la population et qui allez intervenir auprès de la population. Et donc, vous serez, de manière directe ou indirecte, celui ou celle qui va de toute façon donner l'avis au responsable métropolitain dont vous ferez partie, pour l'aménagement du territoire dans votre commune, dans votre secteur. Et donc, vous ne serez pas exclu de ce projet qui est un projet extrêmement valorisant ».

Alors, ici, pendant la campagne, il faut bien le reconnaître, certains se sont fait une notoriété en se battant contre la métropole. Et j'espère qu'aujourd'hui, pour des raisons que j'attends, ils vont dire le contraire. Mais nous ne sommes pas à l'abri de surprises.

Quel est le rôle de la métropole ? Vous l'avez dit et j'ai des questions à vous poser, mais vous y avez en partie répondu. À un moment où nous allons être fusionnés dans une grande région, où nous allons quand même perdre le titre de capitale. Aujourd'hui, nous sommes capitale régionale. Demain, sauf si vous me dites que la capitale de la grande région sera Montpellier, mais je n'en suis pas sûr.

Monsieur le Président

Mais que ce soit Toulouse ou Montpellier, aujourd'hui, nous ne sommes sûrs de rien. Moi, ce dont je suis sûr, c'est que si nous ne fabriquons pas le pôle métropolitain, nous n'aurons aucune chance de participer à la compétition. Ça, c'est une certitude.

Monsieur DOMERGUE

Ça, c'est une certitude. Mais nous ne pouvons pas dire en contrepartie que la fusion des régions que vous soutenez nous permettra de rester capitale. Je dirai même que chaque fois que l'on évoque les capitales des différentes régions, on parle de Toulouse et pas de Montpellier. Il faut donc faire attention à ça, nous avons un changement de périmètre qui doit être intégré.

Monsieur le Président

Monsieur DOMERGUE, si vous me permettez sur ce point, parce que là, vous enfourchez quelque part les propos du Président BOURQUIN. Regardons ce qui se passe dans les grandes régions adjacentes. Pour PACA, il y aura Marseille et il y aura Nice. Pour Rhône-Alpes, il y aura le pôle métropolitain de Grenoble, celui de Lyon, celui de Clermont-Ferrand, celui de Saint-Étienne. Donc, il ne faut pas voir les choses comme on les voit aujourd'hui. Nous sommes dans une vision du territoire différente.

Ce dont je suis sûr pour l'histoire de la capitale, c'est que si nous ne modifions pas les statuts de notre agglomération, nous n'aurons pas le droit de parler aux tours de tables.

Dernier point qui a quand même son importance, même si la ville de Montpellier n'est plus socialiste, elle est divers gauche, écologiste et citoyenne. Et c'est le seul appui aujourd'hui politique, disons les choses, du gouvernement dans le Sud sur une grande ville. Puisque je vous rappelle que la plus grande ville socialiste aujourd'hui dans le sud, c'est Frontignan. Narbonne est tombée, Carcassonne est tombée, Toulouse est tombée. Donc, pour le premier ministre et pour le Président de la République, d'ailleurs regardez tous les ministres qui viennent en visite à Montpellier pour le moment, il n'y en a jamais eu autant, nous restons un point de référence.

Monsieur DOMERGUE

Ils sont un peu en déshérence, il faut dire. Je continue mon propos, si vous le permettez. Ce qui est important, ce n'est pas que les ministres viennent à Montpellier, surtout quand ils viennent les poches vides. Ce qui est important, c'est que la métropole ait un véritable projet. Et ce projet, vous avez commencé à le dessiner, vous avez cité des personnes qui pourraient s'y impliquer et si je suis sollicité, bien sûr je répondrai présent.

Mais ce projet, il faut le construire sur des pôles forts. Pourquoi ? Par ce que vous souhaitez une région bicéphale et que j'espère aussi de mes vœux, mais dont je ne suis pas sûr aujourd'hui, il faut bien en convenir. Par ce que notamment au niveau des administrations, si comme le dit le gouvernement, on va faire des économies – vous avez vu que les dernières prévisions montrent qu'il n'y aura quasiment pas d'économies – c'est bien sûr parce que nous allons transférer certaines administrations dans le secteur central de la région, dans la capitale régionale et qu'il n'y aura pas cet éparpillement avec ce mille-feuille que nous avons reproché jusqu'à présent. Il faut donc être extrêmement prudent.

Mais ce qu'il nous faut à nous Montpelliérains, c'est trouver une identité économique. Et cette identité économique est d'autant plus nécessaire que Toulouse, notre partenaire et quand même concurrent que vous le vouliez ou non, est une grande ville qui a une identité économique, avec un taux de chômage beaucoup plus bas, avec une fiscalité qui est plus basse que la notre, notamment sur ce qui était la taxe professionnelle de l'époque et donc la CFE aujourd'hui. Ce qui veut dire que si nous voulons attirer de l'activité économique, si nous voulons attirer des entreprises, et ça je le souhaite parce qu'à partir du moment où nous aurons défini une identité économique les entreprises viendront s'installer, mais à une condition, c'est que la fiscalité soit adaptée. Il faudra donc que cette assemblée prenne en compte le fait que nous devons tenir compte de la compétition qui va s'installer avec Toulouse qui, en tant que partenaire, sera aussi en compétition avec nous. Et c'est la raison pour laquelle je suis heureux que vous ayez choisi le domaine de la santé pour pouvoir développer une activité sur Montpellier. Mais là, il faudra quand même investir pour promouvoir des projets.

Êtes-vous aujourd'hui en situation de pouvoir dire que vous allez investir dans le domaine de la santé pour attirer des entreprises ? Sans vouloir recréer Unlimited, vous vous doutez bien qu'il faudra quand même investir dans l'information pour dire aux Français, « si vous voulez investir dans le domaine de la santé, venez à Montpellier parce qu'il y a des structures, de la matière grise, des locaux, une université connue du monde entier qui fait que vous avez intérêt à venir à Montpellier ». Ce sont là des éléments extrêmement forts. Si nous y répondons globalement sur le gérontopôle, sur la protonthérapie que nous développons, sur un centre de robotique qu'il faudra installer, sur des bâtiments de recherche transnationales qui font le fer de lance de l'activité matière grise sur Montpellier, alors là effectivement, ce sera un élément positif. Il y a tout de même des risques que nous ne pouvons pas négliger. Les risques, on l'a dit, sur l'aéroport. L'aéroport de Montpellier essaie de se développer, mais est confronté à des difficultés. L'aéroport de Toulouse est beaucoup plus ouvert sur les relations internationales. Est-ce qu'il faudra demain que nous allions prendre l'avion à Toulouse ? J'espère que non, parce que sinon, la mission ne sera pas établie. Par contre, en contrepartie, si dans cette grande région, parce que nous savons potentialiser nos ports par exemple, nous devenons la porte d'entrée dans une grande région pour que par exemple les gros assemblages d'Airbus, du A380 qui passent aujourd'hui par Bordeaux et par une route spécifiquement construite à cela, passent par le port de Sète ou celui de Port-de-La Nouvelle, pourquoi pas. Ça, ce sont des éléments qui sont extrêmement positifs pour que Montpellier métropole ait sa place dans cette région. Et c'est vraiment tout cela que je souhaite.

Pour en revenir à la région, 5,2 millions d'habitants. Ça, c'est une région forte, c'est une région qui peut se comparer à la Catalogne espagnole qui compte 7 millions d'habitants. Par contre, nos métropoles, que ce soit Montpellier ou Toulouse, resteront quand même assez modestes. Et c'est la raison pour laquelle je vous suis quand vous dites, « il faudra rassembler autour de nous de grandes agglomérations », comme celle du bassin de Thau. Rassembler les agglomérations qui sont voisines et qui naturellement auraient dû, s'il n'y avait pas eu un découpage politique de l'agglomération d'aujourd'hui, être incluses dans le périmètre de l'agglomération. Je pense au Pic Saint-Loup ou au bassin de l'Or. C'est sûr que ça, c'est la première étape qu'il faut franchir. Et ensuite, aller vers le bassin de Thau. Pourquoi ? Parce que là, nous mettrons en symbiose, en coordination, en relation, l'aéroport de Montpellier, le port de Sète et une éventuelle plate-forme multimodale pour attirer des activités économiques. Si nous faisons ça, je suis sûr que ce passage en métropole est aujourd'hui un élément déterminant.

Donc, je vous le confirme, je le dis aux maires, il ne faut pas avoir peur de franchir ce pas. Ça peut vous coûter, c'est vrai, mais pour les populations, pour l'ensemble des personnes qui vivent sur ce territoire c'est une aubaine, une aubaine que nous ne devons pas laisser passer.

Monsieur le Président

Merci Monsieur DOMERGUE. Pour être complètement équitable, je vais alterner parce que si après toute la presse qui est présente s'en va au cours de la soirée, seuls ceux qui seront de ce côté de la salle vont parler et les autres n'auront plus personne lorsqu'ils s'exprimeront.

Nous avons donc eu Madame DEMON, Madame BRISSAUD et Monsieur DOMERGUE. Maintenant, je vais passer aux trois suivants, mais dans l'autre colonne, Monsieur DUDIEUZERE, Monsieur MARTINIER et Monsieur FOURCADE.

Monsieur DUDIEUZERE

Monsieur le Président, mes chers collègues. C'est vrai que Jacques DOMERGUE aurait eu besoin, et je le regrette, d'être maire.

Monsieur le Président, je vais m'abstenir. Je vais m'abstenir pour plusieurs raisons. La première c'est parce que nous n'avons pas encore débattu au conseil municipal de Vendargues du passage en métropole. Donc, je ne souhaite pas prendre de position sur le passage en métropole tant que je n'ai pas l'avis de mon conseil municipal, ce qui me paraît la moindre des choses, parce que quand on est maire, il faut respecter son conseil municipal au complet.

Je voudrais dire aussi que je suis un peu surpris, une intervenante l'a bien dit tout à l'heure, pourquoi allons-nous aussi vite ? Parce que nous aurions pu attendre un an et de pouvoir s'expliquer les uns et les autres. Parce qu'il y a une dizaine d'années que je demande, je demandais notamment à l'époque à François Delacroix, qu'il nous fasse rencontrer une agglomération ou une métropole qui marche. À l'époque, il m'indiquait le cas de Lyon qui marchait bien, pour lui. Donc, pourquoi n'allons-nous pas rencontrer des élus de Lyon ? Il y a un certain nombre de maires et nous serions donc allés voir concrètement, ils nous auraient expliqué et ils nous auraient dit comment cela se passe. Parce que jusqu'à maintenant, il y a une loi, nous en avons longtemps discuté, nous avons échangé avec mes collègues maires. Donc, la loi est force de loi par essence, il y a un règlement intérieur qui lui n'a aucun fondement et qui ne peut pas être appliqué. C'est donc pour cela que c'est un peu compliqué et que je suis un peu dubitatif sur l'avenir de tout ça.

Bien sûr, je suis contre la fusion des régions.

Et ce que je voudrais dire aussi aux intervenants de Montpellier, c'est qu'il n'y a pas de petites communes et il n'y a pas de petits maires. Et le fait pour un maire de perdre le droit du sol, c'est une catastrophe et nous n'avons pas été élus pour ça. Je vais donc m'abstenir. Merci.

Monsieur le Président

Merci de votre franchise, Monsieur DUDIEUZERE. Simplement, vous avez demandé, en conférence des maires, que l'article 2-2 soit modifié. La rédaction que je vous propose concernant le droit des sols est la suivante : « L'ensemble des documents de planification seront construits en collaboration avec les communes, dans le cadre de modalités arrêtées en conférence des maires. Ils ne seront délibérés en conseil métropolitain qu'après consultation pour avis formel des conseils municipaux ».

Deuxième chose, sur l'agenda. Aujourd'hui, nous sommes le 17 juillet, les communes ont trois mois francs pour faire délibérer leur conseil municipal, ça porte donc au 17 octobre. Si j'ai modifié la date, c'est parce que je ne voulais pas que le débat sur la métropole vienne être percuté de plein fouet par le débat sur les sénatoriales. Parce qu'il y a des maires qui sont candidats ou qui seront candidats aux sénatoriales. Je ne voulais donc pas que les choses se télescopent. Donc, entre le 28 septembre, date des sénatoriales et le 17 octobre, il y aura trois semaines pour faire voter les communes et chacun les fera voter en son âme et conscience.

Ensuite, une chose importante a été dite tout à l'heure et qui mérite d'être réprécisée. Qu'on le veuille ou pas, en 2017, l'ensemble des plans locaux d'urbanisme des communes passeront en PLUI, c'est-à-dire plans locaux d'urbanisme intercommunaux. Quoi que l'on fasse, que l'on passe en métropole ou que l'on ne passe pas en métropole. Donc, la solution que j'ai proposée c'est d'établir un règlement, un consensus pour déterminer, entre aujourd'hui et 2017, une façon de se comporter et de gérer le droit des sols ensemble, sans marcher sur les maires. Et je persiste à dire, et je suis tout à fait d'accord avec Pierre DUDIEUZERE, il n'y a pas de petits maires, il n'y a que des maires. C'est pour ça que dans les 31 maires, chacun a une voix quelle que soit l'importance de sa commune. C'est l'authenticité du suffrage qui a été retenue et pas la grosseur des populations.

Monsieur MARTINIER

Monsieur le Président, chers collègues. Je voudrais tout d'abord remercier Jacques DOMERGUE d'essayer de nous rassurer, les petits maires des communes, mais ces propos ne m'ont pas totalement rassuré, d'autant que je suis maire depuis 13 ans et je suis en prise directe avec les populations et notamment celles de Fabrègues. Ce n'est donc pas du tout l'appréciation de la population. Et il faut savoir qu'il y a quatre mois, nous avons assisté à une élection municipale, toutes les listes en présence se sont engagées et à Fabrègues, chacun s'est positionné contre la métropole.

Pourquoi les populations se sont positionnées contre ?

D'abord, parce qu'il y a la peur de l'emprise de la grande ville, de la ville-centre sur les petites communes.

Et pourquoi les personnes sont venues habiter dans nos petites communes ? Pour aspirer à cette tranquillité et à cette ruralité qu'ils espéraient. Ils ont donc fui la ville pour venir habiter dans nos communes pour justement participer à cette vie de village. Aujourd'hui, pourquoi les gens ont peur ? Ils ont peur que l'urbanisation galopante autour de la ville-centre se densifie dans nos petites communes. Et donc, la crainte de ces populations est de voir se transformer nos petites communes en véritables villes. C'est ce qui les a retenus et qui nous a poussés à nous positionner notamment contre la métropole.

Aujourd'hui, j'ai la casquette de maire, mais j'ai aussi celle de conseiller communautaire. Et c'est vrai qu'en tant que conseiller communautaire, je dis que nous ne pouvons pas non plus nous priver de cette dotation par habitant qui

passer de 40 et quelques euros à 60 euros. Pour l'agglomération, il est certain que c'est une entrée, une ressource financière qui n'est pas négligeable et que je ne peux pas négliger en tant que conseiller communautaire.

Par contre, s'agissant de la métropole elle-même, il y a quand même deux volets. Il y a le volet réglementaire dont la loi a fixé les contours et qui impose un certain nombre de transferts de compétences, et notamment les deux plus importants, l'urbanisme et l'espace urbain. Ces deux points-là, pour nous maires qui avons l'habitude de gérer ces domaines-là, sont pour nous une perte d'autonomie qui n'est pas négligeable et qui pourrait engager la commune dans des directions qu'elle ne souhaite pas. Fort heureusement, Monsieur le Président, vous avez proposé un pacte de confiance que j'apprécie et je vous en remercie, puisqu'effectivement, il rassure les maires que nous sommes. Mais quelque part, ce pacte de confiance n'a pas force de loi. C'est toujours la loi qui s'impose et ce sera toujours le conseil communautaire qui décidera et ce n'est pas la conférence des maires qui va décider. Alors, elle sera force de proposition et vous nous avez laissé entendre que cette conférence des maires serait écoutée et donc entendue et c'est l'émanation des décisions de cette conférence des maires qui sera portée devant le conseil communautaire et de ce fait, ça nous rassure quelque peu et je vous en remercie.

Par contre, dans la durée, ce pacte de confiance s'établit sur une durée de six ans, soit jusqu'en 2020. Qu'en sera-t-il après ? Le pacte de confiance après s'arrêtera ? J'ai cru comprendre que les métropoles passeraient au suffrage universel direct à partir de 2020. Nous passerons donc à une autre dimension. Donc, au-delà de 2020, comment cela se passera-t-il au niveau du mode électoral ? Je crois que la loi doit se prononcer avant 2017 pour en fixer les contours. Il y a donc une grande incertitude pour nous de ce qui va se passer après 2020.

Je comprends la position de la majorité, notamment de votre équipe de Montpellier, et si j'étais à votre place, je pense que j'aurais fait la même chose. Mais sachant que nous, sur Fabrègues, nous nous sommes engagés contre la métropole, je ne me vois pas aujourd'hui voter pour cette métropole, les Fabrèguois ne le comprendraient pas et ils me le reprocheraient.

Alors, comme j'ai deux casquettes, celle de maire et puis celle de conseiller communautaire, et que je comprends en tant que conseiller communautaire votre position, vous permettrez, Monsieur le Président, que je m'abstienne, ainsi que ma collègue de Fabrègues.

Monsieur le Président,

Merci Monsieur le Maire, merci de votre propos, qui s'exprime librement et qui fait état des contraintes qui sont celles des maires dans leur commune et de leurs engagements. Je n'ai rien à dire, si ce n'est merci de les avoir exprimés publiquement.

J'en profite pour remercier tous les maires qui m'ont invité à débattre : Pignan, Saussan, Cournonsec, Cournonterral, Murviel-lès-Montpellier, Villeneuve-lès-Maguelone, Montferrier et bientôt Saint-Georges-d'Orques, Saint-Brès, Baillargues, Clapiers et Castelnaud. Enfin, il y aura toutes les communes les unes après les autres, je remercie celles qui m'ont déjà accueilli.

Monsieur FOURCADE de Lattes.

Monsieur FOURCADE

Monsieur le Président, chers collègues. Oui, il faut travailler ensemble, oui, il faut raisonner à l'échelle du bassin de vie du bassin économique, nous ne pouvons plus nous organiser à la seule échelle communale, c'est une évidence.

En matière d'urbanisme, que l'on établisse des documents cadres pour organiser et planifier l'avenir est indispensable. Le SCOT, le PLH et d'autres documents sont là pour ça, pour coordonner entre toutes nos communes notre action publique.

Mais il est pour ma part essentiel que les élus des communes puissent conserver leur légitimité et leur liberté de décision en matière d'urbanisme. Nous pouvons travailler ensemble sur des projets importants, comme c'est le cas autour de la future gare ou le long de l'Avenue de la mer. Mais l'élaboration d'un PLU, les choix en matière d'urbanisme à l'échelle de la parcelle sont des décisions qui font qu'un village peut être attrayant, peut être chaleureux, vivant ou devienne un simple village dortoir de la métropole.

Donc, ce soir, je suis entré dans ce conseil avec des doutes, des craintes, j'avais peur que sous la nécessité de créer une métropole, parce que j'y crois et j'en suis convaincu, les communes perdent leur flamme ou leur légitimité. Après avoir lu ce soir le pacte de confiance que vous nous proposez, après vous avoir écouté, après avoir entendu également Monsieur DOMERGUE, vous m'avez convaincu. Je vais donc adhérer à votre proposition ce soir et je serai heureux de contribuer à la création de Montpellier métropole. Merci.

Monsieur le Président

Merci Monsieur FOURCADE, merci beaucoup.

Madame DANAN

Monsieur le Président, mes chers collègues. Je vais être très brève à la demande du Président, mais parce que beaucoup de choses auxquelles je souscris ont déjà été dites sur ma droite. Simplement, je voudrais vous dire qu'en tant que société civile, je trouve extrêmement intéressant de trouver une méthode de travail, tous ensemble, axée sur l'intérêt général et sortir un petit peu de nos prés carrés. Vous avez donné une voix à chacun, et pas 70 voix pour Montpellier, ce qui donne aux maires des petites communes une sécurité de gestion et de régulation aussi. C'est une méthode qui me semble donc démocratique. Je pense qu'elle pourra être affinée de façon très consensuelle entre les dif-

férents maires. Je crois que c'est un tournant majeur pour notre territoire.

Et je suis ravie justement qu'avec une méthode comme celle-là, les axes qui concernent la santé soient privilégiés, pour lesquels nous sommes plus que légitimes déjà, et que nous pourrions développer en allant chercher avec les dents des entreprises partout pour leur montrer que l'on peut travailler ici, sur ce territoire, sur la santé.

Nous pourrions puisque nous avons un axe « nouvelles technologies », numérique, travailler sur les nouvelles technologies appliquées à la santé. Nous avons déjà quelques start-up, nous avons les universités, Madame MARION le sait. Nous avons beaucoup de centres de recherche et je pense que nous pouvons avoir là un différentiel qui va attirer des entreprises dans la région.

Donc, je trouve que c'est effectivement un espoir pour nous de sortir de l'ornière au niveau économique. Un espoir aussi d'apprendre à travailler tous ensemble dans l'intérêt général, de regarder un peu plus loin que l'intérêt immédiat. Et donc, pour cette raison-là, je voterai avec beaucoup de plaisir cette affaire.

Monsieur le Président

Merci Madame DANAN.

Monsieur LARUE

Monsieur le Président, chers collègues. Oui à la métropole. Alors qu'à quelques mètres d'ici, le Président BOURQUIN affiche sur la façade même de l'hôtel de région son rejet d'une quelconque réforme territoriale, pourtant proposée par sa majorité, je n'ai pas peur de soutenir la motion proposée par Philippe SAUREL. Car ne nous trompons pas, chers collègues, aujourd'hui il est question d'intérêt général, l'intérêt général du territoire que nous représentons et celui de ses habitants. Alors, gardons-nous, ce soir, de toute arrière pensée politicienne et œuvrons ensemble pour ce territoire.

Donc, trois fois oui à la métropole.

Oui à une métropole, mais à une métropole qui laisse sa place à chacune et à chacun et qui respecte les particularités de toutes et tous. À cet égard, la question des conditions de mise en place du PLUI et ensuite de sa gouvernance est cruciale et cela au-delà des simples déclarations d'intention qui ne seront pas suffisantes pour obtenir l'assentiment de tous. Je suis, à cet égard, très soucieux de la portée réelle du pacte de confiance métropolitain.

Oui à une métropole ambitieuse qui va au-delà du territoire actuel de notre agglomération pour intégrer dans la concertation les agglomérations voisines dans l'intérêt de tous. Une métropole allant par exemple de Thau au Ponant Grand-Mottois pourrait être un objectif cohérent à atteindre. À charge donc pour nous de convaincre les élus de ces territoires de l'intérêt de nous rejoindre.

Oui à une métropole efficiente. Je souscris en cela à la position de Philippe SAUREL qui reprend celle de notre liste aux municipales de faire de notre métropole une métropole de la santé, s'appuyant ainsi sur une tradition et des compétences multiséculaires.

Enfin, je pense que cette décision, de par son ampleur et ses conséquences, mérite une concertation et un débat qui vont au-delà des assemblées des différentes communes qui composent l'agglomération. Et qu'en conséquence, cela pourrait être l'occasion rêvée, Monsieur le Président, de mettre en place la démocratie participative que vous appelez de vos vœux lors de la dernière campagne municipale. Je propose donc que nous réfléchissions ensemble à l'organisation d'un processus d'information consultation de la population de l'agglomération afin de permettre à chacune et à chacun d'exposer son point de vue et de permettre ainsi l'adhésion éclairée du plus grand nombre à cette décision qui aura tant de conséquences sur notre quotidien.

Pour toutes ces raisons, je voterai en faveur du passage en métropole et j'espère que vous en ferez tous et toutes autant.

Monsieur le Président

Merci Monsieur LARUE. Et je remercie les maires qui m'ont invité à animer avec eux, à leurs côtés, des réunions publiques dans toutes les communes dans les jours à venir.

Monsieur FRAYSSE

Monsieur le Président, mes chers collègues. Vous avez eu la gentillesse de terminer vos passages dans les communes hier soir à Montferrier.

Vous avez dû peut-être vous apercevoir que sur les grandes lignes que vous avez émises et que vous avez reprises tout à l'heure à l'entrée de cette réunion, nous ne pouvons que souscrire à vos propos. Mais vous avez dû ressentir aussi un certain souci, que je ressens aussi, dans les petites communes de l'agglomération. Ne va-t-on pas vers la mort programmée des petites communes ? C'est une question.

Bien sûr, sur la réforme des régions, sur le territoire, quid aussi de la disparition des départements ? Les transferts de compétences que vous imaginez qui iraient vers la métropole, pourquoi pas ? Mais aujourd'hui, il me semble que tout cela se fait un peu dans une certaine précipitation et qu'il manque dans nos communes quelques éléments techniques, notamment au sujet de certains transferts de compétences. Des précisions sur ces transferts, notamment sur le plan financier, nous en manquons énormément aujourd'hui.

Donc, aujourd'hui, je m'abstiendrai afin que ma commune puisse obtenir, avant le vote du conseil municipal, un maximum d'éléments qui j'espère, s'ils nous manquent aujourd'hui, nous permettront de nous déterminer en connaissance de cause et dans le bon sens. Merci.

Monsieur le Président

Merci beaucoup Monsieur le Maire et merci de m'avoir accueilli hier soir, avec Monsieur Fina, dans la mairie de Montferrier, devant l'ensemble du conseil municipal, majorité et opposition de la ville de Montferrier.

Je donne la parole à la colonne de droite. Monsieur PETIT de Saint-Jean-de-Védas, puis Monsieur GRAND maire de Castelnaud-le-Lez et Monsieur ROUILLEAULT de Castelnaud.

Monsieur PETIT

Monsieur le Président, chers collègues. Contrairement à ce que vient de dire le dernier orateur, Monsieur FRAYSSE, j'ai quand même l'impression qu'aujourd'hui le vote que nous devons faire est de savoir si l'on rentre dans un processus de métropole et que ce processus doit être d'abord voté par un conseil municipal. Qui dit conseil municipal dit quand même une représentation a priori démocratique de la population.

Ce qui voudrait dire qu'aujourd'hui, mon problème personnel est de savoir si l'on va dans le processus ou non. Ma tendance, en tant que délégué communautaire, est de dire, oui, il faut aller dans le processus. Après, libre à chacun des conseils municipaux de se positionner par rapport aux éléments qui sont à leur disposition. Je remercie d'ailleurs, Monsieur le Président, votre proposition de venir dans chacune des communes pour expliquer un peu ce que peut être la métropole. Personnellement, mais à titre personnel, je suis persuadé que la métropole est une excellente chose pour tout le monde. Et en tant qu'adjoint à l'urbanisme, on parle beaucoup du droit du sol, le droit du sol est aujourd'hui quelque chose d'important. Mais si l'on regarde bien ce que fait déjà l'agglomération et ce que fera la métropole, c'est relativement subtil, dans la mesure où la plupart des documents d'urbanisme, le PLU notamment, sont instruits par l'agglomération aujourd'hui. Donc, la différence est subtile.

Donc, aujourd'hui, avec Isabelle Guiraud que je représente, nous voterons pour le fait qu'un débat démocratique puisse s'instaurer dans toutes les communes de l'agglomération et voter en bon état de cause.

Monsieur le Président

Merci beaucoup de votre intervention.

Sur ce qui a été indiqué tout à l'heure concernant le vote de principe, là, c'est la loi qui nous demande de voter le passage en métropole, enfin l'entame du processus d'un passage en métropole, ce que vous venez de décrire parfaitement. C'est donc la loi qui nous oblige à procéder de la sorte. Ce qui n'a pas de commune mesure avec la demande qui avait été faite, par Monsieur LARUE, de remettre en question la décision de principe sur la régie publique de l'eau qui était là une décision politique, parce que c'était une promesse de campagne de nombreuses communes. Qu'il remette en question la décision politique qui a été votée, qui était un vote de principe, c'est tout à fait admissible. Le vrai vote pour la régie publique de l'eau aura lieu en novembre.

Là, nous sommes dans un processus codifié, pour ce qui est de la métropole et nous devons faire acte d'un passage en métropole et proposer cette proposition au conseil d'agglomération. Et si elle est acceptée, déclencher l'ensemble du processus au niveau des conseils municipaux qui sont les seuls habilités à donner leur avis en fonction de la majorité qualifiée dont j'ai parlé tout à l'heure. Ce sont deux processus différents.

Monsieur GRAND

Merci Monsieur le Président, mes chers collègues. La transformation de l'agglomération en métropole au 1er janvier prochain coïncidera jour pour jour avec la date de création en 1965 du district de Montpellier qui fut une volonté commune du maire de Montpellier alors, François Delmas et de celui de Castelnaud, Jean Fournier. Un demi-siècle d'intercommunalité garantit une profonde expérience et de bonnes pratiques au moment où nous décidons librement du principe de transformation de l'agglomération en future métropole. Je ne peux pas porter 50 ans de témoignages, mais je peux porter 32 ans de témoignages sur effectivement ce travail intelligent. Et je profite de cette occasion pour rendre publiquement hommage à Georges FRECHE.

Ces derniers mois, à de nombreuses occasions, j'ai exprimé mes craintes, je vois que ça n'a d'ailleurs pas échappé à tout le monde, alors fondées de voir qu'une application brutale de la loi remettrait en cause l'existence même de nos communes comme collectivité de plein exercice. On pourrait sans peine imaginer que privées de l'exercice de leurs principales compétences, leur souveraineté serait menacée. Le mal absolu de cette loi n'était-il pas la transformation automatique de l'agglomération de Montpellier en métropole par simple décret ministériel ? Pouvait-on accepter alors l'absence de toute concertation, discussion, évaluation des conséquences administratives, financières et politiques ? Pouvait-on accepter que tout cela se fasse sans aucun vote de notre assemblée et des conseils municipaux des communes élus quelques mois plus tôt par nos concitoyens ?

Des parlementaires expérimentés, influents et responsables, de toutes tendances politiques, eux-mêmes élus locaux, ont su imposer en commission mixte paritaire la voix de la sagesse en modifiant la loi dans son aspect le plus contestable.

Voilà comment notre agglomération de Montpellier est sortie in extremis d'un processus de transformation automatique en métropole ouvrant ainsi la voie de la concertation et à une décision finale librement consentie. Si nous n'avions pas obtenu cela, aujourd'hui, il n'y aurait pas cette réunion et toutes celles et tous ceux qui s'expriment, qui demain vont solliciter leur conseil municipal ne pourraient pas le faire.

Monsieur le Président, vous avez souhaité proposer la création d'une métropole qui respectera la légitimité, la souveraineté des maires et des conseils municipaux. Vous avez imaginé un processus de concertation pour que les modalités et les conséquences complexes de la mise en œuvre des transferts de compétences soient établies et évaluées en étroite concertation avec les maires. Vous avez parfaitement compris, et je vous en remercie, que nous sommes légi-

timeusement soucieux de conserver la responsabilité et la gestion de tout ce qui relève de l'intérêt communal, échelon essentiel pour la maîtrise d'une action publique de proximité. Et tous les collègues qui s'expriment vont dans ce sens, c'est évident.

Les populations de nos communes pourront ainsi être rassurées sur la finalité et les conséquences de cette évolution dans cet esprit et cette méthode, contractualisée par un vote de notre assemblée, respectant les principes qui fondent depuis 50 ans notre intercommunalité et son pacte républicain.

Voilà pourquoi la ville de Castelnaud, Monsieur le Président, historique partenaire de notre intercommunalité, votera cette proposition de transformation de l'agglomération de Montpellier en métropole.

Permettez-moi, à cet instant, de coller un peu au débat qui n'était pas celui de l'ordre du jour, mais qui s'est imposé tout naturellement, qui est celui des régions. Aujourd'hui, l'on voit naître une multitude de décisions et de textes sur les réformes, je trouve tout ça un peu brouillon, pour ma part, mais dans la vie, il faut avancer.

Monsieur le Président, je suis tout à fait favorable à une grande région et je vais vous dire pourquoi. Je vais vous dire ce qui me préoccupe dans cette affaire. Dans cette affaire, il faut une vraie vision. Aujourd'hui, le problème qui est le notre, le problème économique, c'est le changement de monde, c'est l'adaptation au changement de monde. Donc, il faut que nous nous adaptions à tous les défis. Naturellement, l'Europe est composée d'un certain nombre de pays et dans chaque pays, il y a des régions et il faut que ces régions aient toute la capacité demain à être des acteurs économiques essentiels.

Monsieur le Président, le problème aujourd'hui, pour moi, n'est pas de savoir s'il faut faire une grande région, Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées. Cela tombe sous le sens. Ce sont deux régions complémentaires pour des tas de raisons que chacun comprend. Non, ce qu'il faut savoir aujourd'hui c'est ce que nous allons faire de ces nouvelles structures qui naturellement seront d'une toute autre nature que les régions aujourd'hui. Et quand je lis que vous leur donnez les collèges, ce n'est pas le but, ce n'est ni le sujet, ni l'ambition. L'ambition de nos régions, c'est quoi ? C'est l'économie et les grandes infrastructures. La région aura réussi si dans deux trois ans, le futur président de la région nous explique qu'au lieu d'attendre 2032 pour le TGV, nous l'avons réglé en 10 ans. Et pour ça, il faut se donner des moyens constitutionnels.

Cette région, Monsieur le Président, il faudra que les présidents de métropoles, que les parlementaires, que toutes celles et tous ceux qui ont l'oreille de l'État, comprennent qu'il y a un moment dans la vie où il faut toucher aux vaches sacrées. Ne pensez-vous pas qu'il va falloir très certainement que l'État comprenne qu'il va falloir qu'il déconcentre beaucoup de choses ? D'abord, il faudra qu'il se réforme d'une certaine façon, parce que c'est gentil de vouloir réformer ce qui fonctionne, c'est-à-dire les collectivités locales et d'avoir un petit peu de réticences à se réformer soi-même. Puisque naturellement, tout le monde sait que l'État fonctionne un tout petit peu moins bien que nos collectivités locales.

La décentralisation a 32 ans, depuis que Defferre l'a faite. Donc, aujourd'hui, je crois que nous pouvons modifier les choses et essayer d'avancer. Pour ma part, je vois quelques pistes, elles sont très simples. Il faut donner un vrai statut institutionnel aux régions. Il faut que les présidents de région aient un pouvoir nouveau. Il faut que le Président de la République prenne la décision que les 13 régions soient régulièrement réunies à l'Élysée sous une forme de conseil, comme le conseil des ministres. Il faut modifier légèrement la Constitution pour harmoniser la politique de la France. Il faudra aussi que nous décidions qu'enfin les grandes régions ne peuvent pas vivre de l'impôt local. Les impôts locaux qui sont aujourd'hui ceux de la région devront revenir aux métropoles ou aux départements pour combler le trou du social. Non, les régions devront avoir une fiscalité propre qui sera naturellement en déduction de celle de l'État. Aujourd'hui, Languedoc-Roussillon plus Midi-Pyrénées, c'est moins de 3 milliards de budget. Les länders allemands, l'Italie et l'Espagne, c'est 20 fois plus. Naturellement, si on veut aujourd'hui que ces machines, qui sont les machines de demain dans l'économie de l'Europe, puissent avoir tous les chevaux qu'il faut sous le moteur, il va falloir qu'en France, les principaux responsables de nos collectivités, et l'agglomération de Montpellier sera au cœur de ce débat, prennent leur bâton de pèlerin pour aller expliquer à l'État qu'il faut qu'il se réforme.

Enfin, Monsieur le Président, je crois qu'il faudrait qu'aujourd'hui les élus locaux comprennent que dans la situation de la France, nous sommes dans notre région, 17 % de chômage à Béziers, sur une poudrière. Et cette poudrière, il ne faut pas que nous l'alimentions. Je crois donc que nous nous honorerions, les uns et les autres, à ne pas alimenter les débats qui n'apportent rien, si ce n'est à décrédibiliser la classe politique.

J'ai vu que vous rejetiez ça d'un revers de main, je pense qu'au-delà de ça, il faut exactement faire comme si nous ne l'avions pas lu, parce que nos citoyens attendent de nous des résultats. La chance que nous avons, cette chance historique que nous avons de la modification des institutions décentralisées, c'est que nous allons peut-être pouvoir reprendre la main politique. Le politique c'est quoi ? La beauté du politique c'est quoi ? C'est de pouvoir décider le bien commun. Nous sommes élus et nous levons l'impôt, ce sont les deux points cardinaux de la vie politique.

Donc, aujourd'hui, les transformations, il va falloir que nous les suivions au millimètre. Et il va falloir que toutes celles et tous ceux qui ont un peu de voix et un peu de hauteur s'allient pour faire comprendre à l'État qu'il faut qu'il nous aide à prendre la main sur l'avenir. Et ça n'est pas en jouant petit bras dans les régions que nous allons remplir l'objectif. Les métropoles et les régions sont indissociablement liées. Le problème aujourd'hui, c'est que les régions n'ont pas les moyens financiers de l'ambition qui doit être la leur. Voilà à quoi il faut travailler pour demain. Merci.

Monsieur ROUILLEAULT

Merci Monsieur le Président. Chers collègues. Avant d'intervenir sur le fond de la délibération, permettez-moi, à la demande du maire de Castelnaud exprimée en conseil municipal, d'évoquer ma position au sein de cette assemblée. Je ne m'exprime pas au nom de la majorité municipale, mais au nom de la principale des oppositions. À Castelnaud comme à Montpellier et à Lattes, les trois plus importantes communes de l'agglomération, les oppositions sont dé-

sormais représentées au sein du conseil communautaire. C'est un progrès de la transparence et de la démocratie, l'équivalent de la loi Mauroy de 1982, pour nos conseils municipaux, à condition que ce soit dans des communes d'une certaine taille.

Mais si je suis dans l'opposition à Castelnaud, je ne suis pas dans l'opposition à l'agglomération. Je n'ai eu, jusqu'à présent, qu'à me féliciter de la majorité que vous incarnez, Monsieur le Président. Votre attachement au débat démocratique, au non-cumul des mandats, à un urbanisme de qualité pour les habitants de tous les quartiers sont pour nous un bol d'air.

Sur le fond, cette délibération sur la métropole est bienvenue. La loi MAPAM de janvier 2014 crée une possibilité optionnelle de passage métropole pour Montpellier. La réforme de la carte des régions renforce son actualité comme il l'a été dit. Pendant la campagne électorale, en février-mars, les professions de foi et les articles dans la Gazette en témoignent. Nous avons préconisé la négociation pour Montpellier d'une métropole à la carte laissant dans un souci de proximité le dernier mot aux communes en matière d'urbanisme quand d'autres n'avaient cessé de dénoncer une atteinte aux libertés communales.

C'est pourquoi je voterai la délibération proposée. L'honneur des hommes et des femmes politiques, c'est d'éviter le grand écart entre le dire et le faire. Le pacte de confiance métropolitain que vous avez élaboré avec les maires, qui conditionne le passage en métropole, va dans le bon sens. Nous attendons avec impatience en complément la charte annoncée sur l'élaboration du PLUI, dont vous venez déjà de donner quelques éléments.

J'ajouterai simplement deux observations et une question, le processus de passage en métropole ne faisant que commencer, comme vous l'avez indiqué.

En premier lieu, nous construisons la métropole pour des décennies. Il serait souhaitable que mention soit faite du pacte de confiance dans le futur décret. Deuxièmement, que le pacte fasse au-delà de la présente mandature, qu'il vaille au-delà, sauf amendement bien sûr qu'apporteraient nos successeurs.

En second lieu, le rôle de la conférence des maires est soulignée par le pacte, c'est normal dans une intercommunalité. Mais les 61 autres conseillers communautaires ne comptent pas pour du beurre. Le conseil communautaire demeure un lieu de débat et celui du vote ultime de la prise de décisions.

En troisième lieu, en ce qui concerne le lien entre la métropole et la région, la carte des régions étant en débat au parlement et venant encore d'avoir un certain nombre de modifications, il est tout de même temps que cesse les combats d'arrière-garde et que commence une négociation sur l'architecture de notre région commune, entre les deux présidents de région et les présidents des communautés urbaines de Toulouse et de Montpellier. Une région avec deux métropoles, c'est possible pour le bien commun, mais il faut un partage équitable des responsabilités et des emplois.

Monsieur le Président

Je partage complètement votre point de vue. J'ai rencontré, pour ce faire, à plusieurs reprises, Monsieur Martin MALVY, président de la région Midi-Pyrénées. Avec mon conseiller spécial, François DELACROIX, nous avons à plusieurs reprises eu des contacts très précis, très constructifs avec tout le staff de Martin MALVY, et encore dans les jours à venir. Nous sommes donc en discussion.

Après, le problème de la région Languedoc-Roussillon et de sa gouvernance est un problème spécifique.

Monsieur ROUILLEAULT

Et sur la mention du pacte dans le décret ?

Monsieur le Président

Moi, je suis favorable à cela puisque le pacte de confiance ménage l'autonomie des maires, leur authenticité.

Monsieur PELLET

Monsieur le Président. Cette situation aujourd'hui me ramène à une douzaine d'années en arrière quand nous étions quelques villages à adhérer à la création de l'agglomération de Montpellier. C'est vrai que Saint-Geniès est l'un des plus petits villages de l'agglomération puisque nous sommes 1 800 habitants. À cette époque-là, quand nous rentrions avec les amis de Sussargues, Beaulieu, Restinclières, Saint-Dézéry, Montaud, on nous prédisait les plus grands maux avec l'arrivée de la ville, avec tout un tas de paramètres, de logements sociaux, etc., les détracteurs étaient assez hostiles. Il se trouve qu'après 12 ans de vie de commune dans cette agglomération, cette agglomération que nous avons construit tous ensemble, les petits villages comme la grande ville, et Georges FRECHE nous avait aidé à cette construction, nos villages n'ont absolument rien perdu de leur identité. Et pour ceux qui connaissent un peu Saint-Geniès, l'identité viticole, la tradition, etc., sont des choses bien ancrées. Nos villages n'ont rien perdu et ont tout gagné.

Donc, aujourd'hui, personnellement, dans la campagne des municipales, je l'ai affirmé haut et clair, je suis favorable à la transformation de l'agglomération en métropole. Alors, pas pour une question personnelle et idéologique, simplement, je dis que c'est un tournant de l'histoire, une avancée de l'histoire. Aujourd'hui, nous avons 12 métropoles en France, on le voit quand on prend les 10 ou 12 plus grandes villes françaises, elles sont toute en métropole. Donc, Montpellier, qui est la huitième, bientôt la septième, doit se transformer parce que les métropoles auront un rôle moteur. C'est le sens de l'histoire et sinon, nous serons rendus au rang des petites villes et nous serons comme Perpignan, Nîmes, Avignon, etc., avec tout le respect que j'ai pour leurs habitants.

Je suis d'un naturel optimiste et positif, donc pour un petit village de 1 800 habitants, l'Agglomération nous a beaucoup apporté. Je suis persuadé que la métropole, demain nous apportera beaucoup. J'ai bien apprécié cette conférence des maires qui va être l'organe décisionnel principal de la métropole. Nous avons été élus en mars avec un CDD de 6 ans, vous l'avez dit tout à l'heure, en espérant pour certains qu'il soit reconduit. Vous voulez que les maires reprennent tout le pouvoir, j'y suis très sensible parce qu'on nous a élu, comme on dit chez moi, pour tenir la queue de la poêle. C'est nous les responsables, les maires et seulement les maires. Après, on parle de l'urbanisme, de toutes ces choses-là. Moi j'ai révisé mon PLU fin 2013, il a dû tenir compte du Plan local de l'habitat, du PDU, du SCOT, de toutes ces choses-là.

Aujourd'hui, nous ne pouvons pas développer un PLU tout seul dans notre coin. L'agglomération était présente à l'élaboration du PLU de Saint-Geniès-des-Mourgues, comme d'autres PLU. Les choses se sont faites en pleine discussion, en pleine concertation. Nous avons voté dans l'agglomération, nous avons donné notre avis sur les PLU de pas mal de villages pendant la dernière mandature. Tout s'est toujours fait sur le consensus. Le fait que vous mettiez le pouvoir essentiel dans la conférence des maires est un acte très fort. Alors, le pacte de confiance me fait plaisir, le maire qui tient la décision avec la métropole, c'est un moment fort. L'administration est là pour nous aider, nous épauler, nous conseiller, mais les décisions, ce sont les élus qui doivent les prendre.

Moi, j'ai confiance. On parle de la dotation augmentée au niveau de la métropole par rapport à l'agglomération. Vous avez parlé tout à l'heure de la suppression des PIC, j'ose espérer qu'avec cette manne financière un peu plus importante, à force, on va penser aux gens qui travaillent, qu'on va penser aux grandes infrastructures routières. Parce que jusqu'à présent, on a fait pour les loisirs, des médiathèques, des piscines, etc., c'est très bien mais les gens qui bossent aujourd'hui, pour venir sur Montpellier – Saint-Geniès est à côté de Baillargues – pour aller de Baillargues à la gare centrale de Montpellier, il faut 8 minutes, mais pour aller de Saint-Geniès à la gare de Baillargues, il faut presque 45 minutes. Et quand Saint-Brès et Baillargues vont se développer, nous ne pourrons plus passer. Donc, nos concitoyens sont bien contents d'entendre tous nos petits raisonnements, nos petites tergiversations, mais il faut penser maintenant aux gens qui bossent et aux infrastructures routières. Je crois donc qu'il va falloir s'attaquer à ce sujet. Je dis donc qu'il faut aller dans la confiance, je suis optimiste, je suis favorable. Confiance mais aussi vigilance. C'est important, mais je suis persuadé que ce que j'ai dit sur l'agglomération bâtie il y a 12 ans, dans quelques années, au sujet de la métropole, on dira « on a bien fait ». De toute manière aujourd'hui, quand on voit le développement du grand Sud, quand on voit Toulouse ou Bordeaux d'un côté, quand on voit Aix-Marseille, Nice, Lyon, toutes ces grandes infrastructures, nous sommes obligés, c'est le sens de l'histoire. Et si nous n'allions pas à la métropole, nos enfants nous le reprocheraient et ils auraient bien raison.

Alors, je le répète, je suis le maire d'un petit village, nous aimons nos prérogatives, nous aimons nous occuper de nos concitoyens, mais demain, nous serons les porte-paroles de la métropole. Comme je dis toujours à Saint-Geniès, je ne dis pas « c'est la faute à l'agglomération, l'agglomération c'est nous ». Donc, la métropole, ce sera nous aussi et cette métropole, je suis persuadé que nous allons la réussir. Donc, on fait un pacte de confiance pour avoir un peu confiance les uns en les autres, vigilance aussi, mais je suis persuadé que nous y arriverons. Et ce que vous avez proposé va dans le bon sens et nous allons le faire tous ensemble. Merci.

Monsieur le Président

Merci Monsieur PELLET pour votre intervention.

Pour revenir sur le problème que vous avez soulevé concernant la voirie et le réseau viaire, ce qui a été arrêté par la conférence des maires c'est de déterminer une voirie prioritaire métropolitaine, pour donner priorité sur les grands chantiers à des axes métropolitains incontournables qui intéressent les 31 communes. Un peu comme le schéma d'assainissement, faire un schéma de voirie qui ressemble dans son esprit au schéma d'assainissement..

Monsieur CAIZERGUES

Merci Monsieur le Président. Chers collègues. Je ne reviendrai pas sur les aspects positifs et l'intérêt de la création de la métropole, ils ont été abondamment traités par les uns et les autres. Je voudrais néanmoins faire part des inquiétudes qui sont les miennes et qui ont déjà été abordées par différents maires, Monsieur MARTINIER, Monsieur FRAYSSE ou Monsieur DUDIEUZERE. Je voudrais inverser le regard et partir des communes. Aujourd'hui, nous mettons en place un pacte de confiance et c'est une bonne chose parce que l'on sent très bien que les maires ne sont pas favorables en totalité à la mise en place de la métropole. Ce pacte de confiance est une bonne chose, néanmoins, il est fragile. Il est créé pour une durée de six ans et par ailleurs, on voit toutes les difficultés juridiques qu'il y a à le mettre en place et qu'il ait une existence devant les tribunaux qui ne soit pas remise en question. L'autre point que je voudrais aborder, ce sont les finances communales. Jusqu'à maintenant, nous n'avons pas dit qu'avec le transfert des compétences, il y a aussi le transfert des finances communales. Et aujourd'hui, si effectivement il est prévu de traiter ce sujet, il n'a pas été abordé. Et lorsque ce transfert aura été fait, pour gérer les compétences qui vont rester au niveau des communes, les communes n'auront pas les mêmes possibilités d'arbitrer qu'elles possédaient antérieurement. Elles vont se retrouver avec des difficultés financières accrues, elles existent déjà, mais elles ne feront que croître et embellir.

Mais ce qui me gêne le plus, c'est en fait que l'on assiste, à travers la création de la métropole, au transfert de pouvoirs entre une commune qui est proche de ses habitants, vers une entité qui est beaucoup plus éloignée. Aujourd'hui, quand l'on demande à un habitant du territoire d'où il est, il va dire, « je suis de Montpellier, de Pignan ou de Saint-Geniès-des-Mourgues » et il ne dira pas « je suis de l'agglomération de Montpellier ». Or, ce transfert de pou-

voirs va aller en s'accéléralant et je crains que très rapidement la commune ne devienne une entité vide dans laquelle le pouvoir de décision aura été totalement déplacé.

Voilà quelles sont mes craintes et ce qui me conduit à m'abstenir pour ce vote. Il appartiendra aux conseils municipaux, si ce soir le vote est positif de créer la métropole, de se prononcer.

Monsieur le Président

Merci Monsieur CAIZERGUES. Simplement un petit point concernant la voirie. L'essentiel des charges de voirie pèse de plus en plus lourd sur la fiscalité des communes et à un moment ou un autre, seule la métropole peut intervenir pour répondre à la demande des maires. On le voit d'ailleurs parce que dans les PIC, l'essentiel des programmes d'intérêt intercommunaux qui sont proposés par les communes concernent la voirie.

Monsieur MOYNIER

Monsieur le Président, chers collègues. Je vous remercie de me donner la parole, je vais être bref. Ce projet de passage en métropole appelle chez moi quelques questions. Je note cependant que les services et vous-même avez mis beaucoup d'entrain et vous avez mené ces débats avec grande qualité. Je ne vous cache pas que nous avons beaucoup apprécié la manière démocratique dont se sont passés les débats au sein de l'instance de la conférence des maires. C'est quelque chose qui a été souligné et que je tenais à souligner de nouveau ce soir.

Cependant, le passage en métropole appelle chez nous – je représente Restinclières également ce soir – quelques questions que vous connaissez puisque tout le monde les a évoqué, qui sont des compétences primordiales, me semble-t-il, pour nos communes, que sont la voirie, l'espace communal et également l'urbanisme. Question de référentiel, question d'échelle, je ne sais pas ? C'est vrai que mon référentiel, c'est très souvent celui de Beaulieu, de ma commune. Quand je viens à l'agglomération, mon référentiel, c'est celui de l'agglomération. Et il est très difficile pour moi, je ne vous le cache pas, de faire coïncider ces deux référentiels, ces deux échelles. Il ne s'agit pas de quelque chose de naturel. Donc, évidemment, j'ai quelques difficultés à abandonner des prérogatives qui m'étaient chères parce que j'estime bien faire mon travail. Et je pense qu'il y a beaucoup de maires ici qui font bien leur travail, qui sont de bons maires et qui gèrent bien leur commune. Je ne prends pas ça comme une sanction, nous ne le prenons pas comme une sanction, cependant j'estime que c'est une certaine idée de la souveraineté des communes qui s'éteint. Je tenais à le souligner, je me devais de le dire ce soir.

L'une de mes craintes ce serait également que ce lien de proximité qui nous unit à nos habitants s'éteigne lui aussi. Et là, je ne parle pas en tant que maire de Beaulieu, mais tous les élus pourraient souscrire à cette pensée-là, ce lien de proximité. Ce qu'il faut éviter à tout prix, et je crois que même Yvon qui a une culture très positive, et je vous rassure nous sommes tous positifs et moi le premier, tu disais, « il faut que l'élu décide ». Il ne faut donc pas monter un système trop administratif, c'est très important. Nous avons parlé de plate-forme, de choses comme ça, restons simple. Vous avez dit « faisons les choses step by step », faisons des choses très simples, pragmatiques. Je sais que vous le ferez. J'ai noté un grand entrain chez vous, également beaucoup d'optimisme, c'est finalement ce qui me rassure ce soir et qui me portera à teinter mon vote et celui de mon collègue d'une abstention. Encore une fois, je voulais souligner la qualité des débats qu'il y a eu au sein de cette instance. Je vous remercie.

Monsieur le Président

Merci Monsieur MOYNIER de votre franchise. Merci à Monsieur BALAZUN qui vote comme vous, maire de Restinclières.

Monsieur LUSSERT

Merci Monsieur le Président de me donner la parole. Mes chers collègues. Il m'a semblé comprendre que notre pays était en train de procéder à une réforme de notre administration de façon profonde. Il y a longtemps que j'entends que le mille-feuilles administratif doit être aminci. Mais je note que quand l'on propose de toucher à la région, les élus régionaux sont modérément d'accord. Lorsqu'il s'agit de supprimer les départements, les élus au conseil général ne sont pas d'accord du tout. Et lorsqu'il s'agit de fondre les communes dans la métropole, les petits maires, dont je suis malgré mon physique, ne sont pas d'accord du tout. C'est donc comme ça que j'ai commencé à réagir puisque la métropole proposait de vider un peu le sens de la commune, les compétences transférées que vous avez rappelées, l'urbanisme, l'aménagement du territoire. Et puis, je me suis dit qu'il fallait peut-être que j'y regarde à deux fois. Alors, les élus locaux qui se sont battus pour que Montpellier ne soit pas promue au rang de métropole directement par la loi du 27 janvier nous ont permis d'avoir cette discussion et de participer aux différentes discussions que nous avons eues. Je ferai les mêmes remarques positives que Monsieur MOYNIER a faites.

Donc, tout bien considéré, le mode de gouvernement consensuel que vous proposez, Monsieur le Président, cette espèce de double décision métropole /communale, ça nous conduit, me semble-t-il, à une mutualisation des moyens intelligente. La conférence des maires, cette sorte de groupe régulateur, « one maire, one vote » comme vous l'avez proposé. Ou encore, de confier une compétence métropolitaine à une commune. Toutes ces propositions que vous avez faites m'ont finalement fait penser qu'il fallait que j'oublie ma petite personne en essayant de dépasser l'échelle communale.

Ceci dit, quelques craintes subsistent. Je souhaiterais que la métropole soit le troisième temps. Le premier ayant été le district, le deuxième l'agglomération et qu'à l'orée de ce troisième temps, nous mettions à plat toutes les choses. C'est-à-dire qu'il serait de bon aloi que le conseil de développement de la métropole propose un schéma de cohérence de développement général, économique et social, du point de vue de l'ensemble du territoire, mais aussi du

point de vue de chaque commune. Parce qu'il me semble que dans les temps précédents, on avait réfléchi à l'échelle du territoire sans tenir compte de la spécificité de chaque commune ou de sa situation. Donc, si l'on continue à bâtir ce nouvel édifice qu'est la métropole en ne prenant qu'une photo en 2014 et sans faire évoluer les choses en profondeur, ça ne sera pas aussi intéressant que je peux le penser.

Donc, pour toutes ces propositions, Monsieur le Président, je crois que l'on discerne, dans votre façon de voir les choses, une proposition de mutualisation des moyens et non d'une centralisation qui ne dit pas son nom comme le propose la loi. Pour cette raison, en laissant tout de même bien entendu la primauté du débat au conseil municipal de Prades-le-Lez, je vais voter pour la création de la métropole, Monsieur le Président. Merci.

Monsieur le Président

Merci beaucoup Monsieur le Maire. Sachez que dans l'esprit qui nous a animés, concernant le positionnement des communes et de la métropole, nous avons beaucoup insisté collectivement sur le fait que la métropole devait réagir comme une coopérative au service des communes. Cela ne figure pas dans la loi, mais c'est une façon de concevoir le partage du pouvoir.

Monsieur BREYSSE

Merci Monsieur le Président de ne donner la parole. Je vais être bref, tout a été dit. Les maires ici présents connaissent ma position. Je fais un petit rappel rapide.

En 2001, j'étais candidat aux municipales, il y avait trois listes à l'époque, deux listes de gauche dont je faisais partie et une liste de droite. Ma liste de gauche était pro agglomération de Montpellier, bien mal apprise, nous avons gagné au premier tour. Et au fil des années, depuis 2002, j'ai compris que j'étais dans le sens de l'histoire, j'ai compris que nous élaborions un territoire solidaire, intelligent et que ce soit avec Georges FRECHE, avec Jean-Pierre MOURE ou Philippe SAUREL, nous avons la même impression de sentiment de territoire qui se rapproche, qui devient équitable et cela me convient. Je me sens bien dans cette communauté d'agglomération de Montpellier.

Et en 2014, bien avant les élections, je me suis exprimé là-dessus, j'étais favorable à la métropole. Je m'y engage totalement et je suis persuadé que c'est la bonne solution.

Pour en revenir à l'urbanisme, nous avons mis en place un SCOT, il y a une dizaine d'années de cela, et souvenez-vous, messieurs les maires, nous avons bâti ce SCOT en totale concertation, chaque territoire s'est exprimé, chaque commune. Ensuite, bien sûr, naturellement nos PLU se sont insérés dans ce SCOT. Il en sera de même, j'en suis persuadé, avec la métropole. Je suis donc favorable à cette métropole.

Monsieur le Président

Merci beaucoup Monsieur le Maire. Merci beaucoup de votre engagement sans faille depuis le jour où vous avez gagné les élections municipales, ça me rappelle des souvenirs.

Monsieur MOURE

Monsieur le Président, mes chers collègues. Le débat de ce soir est fondamental. C'est le triptyque, la troisième étape de la création du district, ensuite la mise en place de l'agglomération en 2002 et aujourd'hui, 2014, avec un curseur que vous mettez au 1er janvier 2015, la mise en place de la transformation de l'agglomération en métropole. Cela veut tout simplement dire que les enjeux de structuration du territoire et de sa déclinaison quant aux assemblées et aux modalités qui permettent d'assurer l'intérêt général des citoyens, l'évolution de ces questions en termes de vote, au niveau des assemblées, de préparation, de discussion, de concertation, sont essentielles.

Ce débat intervient avec un élément qui n'était pas forcément prévu au départ, c'est celui des deux projets de loi du gouvernement du mois de juin qui, reformatant le périmètre des régions, amènent un élément non pas nouveau, mais qui entre quand même dans le débat. Et sans préjuger de ce que sera, pour notre région ou une plus grande région, le définitif validé, je pense que la question de Montpellier et de son territoire alentour est fondamentale au regard de la notion de métropole.

Vous l'avez évoqué à travers différentes interventions, les uns et les autres. Nous avons évoqué l'aéroport, le port. J'évoque moi le fait que ce territoire est pôle mondial en matière d'agronomie, qu'il est pôle mondial de l'eau, que les questions de santé sont fondamentalement décisives quant aux défis à relever sur le territoire montpellierain en liaison avec d'autres. Et que ne serait-ce que pour ces questions, Montpellier ne saurait ne pas être métropole, cela me paraît une évidence. Et ma position ne va pas vous surprendre par rapport aux positions qui sont les miennes depuis des années, notamment depuis 1992 quand, la commune dont j'avais la responsabilité, est entrée à ce moment-là dans le district, pour en ressortir et y revenir avec toute une série de communes en 2002.

La question est importante parce qu'aujourd'hui, il faut donner du sens aux politiques publiques et il faut aller à l'essentiel. L'essentiel, ce n'est pas l'agrégat des intérêts particuliers de chacune des communes. C'est un intérêt général dans lequel, avec la concertation que vous mettez en place sur des modalités telles que la conférence des maires, qui était déjà en place mais que vous confortez. Avec le pacte de confiance dont certains ont dit « attention quand même au point de vue fragilité juridique », il est important de bien le coordonner. Vous avez également évoqué le conseil de développement qui avait bien travaillé et qui doit, dans l'avenir, jouer un rôle important par rapport à ces questions. Mais il faut aborder les vraies questions.

Les vraies questions, c'est certes la modalité de la gouvernance, c'est essentiel. C'est de plus en plus important, ne serait-ce qu'en termes de pédagogie et d'information des uns et des autres. Mais il y a aussi des éléments qui sont devant nous et sur lesquels, sachant qu'il faut aller vite à mon sens sur la question de la métropole, parce que le

temps n'attend pas. Ce qui est important, vous l'avez dit et j'y souscris, c'est le mouvement. Il faut toujours être dans le mouvement et l'anticiper. Mais derrière, il y a aussi la lucidité et le pragmatisme. Ça veut tout simplement dire le fait qu'il y ait, dans les mois qui vont venir, un deuxième dispositif qui va être évalué, c'est celui du transfert des compétences entre les différents échelons : la région, le couple agglo/région région/agglo et demain métropole. Mais il y a également les modifications qui vont intervenir au niveau du département. Et pour prendre l'exemple que vous avez évoqué dans le débat, la voirie. Certes, nous pourrions avoir la volonté de regarder la voirie communautaire et la voirie communale, mais il y a également l'incidence des transferts de la voirie départementale, voirie d'intérêt encore supérieur, quant à la prise en charge financière et fiscale. D'où l'importance d'aborder les questions de développement économique derrière l'emploi, derrière les ressources en devenir, sachant que nous sommes dans un État en difficulté, mais comme d'autres pays le sont, par rapport aux fiscalités et à la capacité à porter des politiques publiques à un niveau de raisonabilité par rapport aux ménages.

Donc, pour toutes ces questions, il est évident que dans un contexte de confiance résolument ouvert entre les différentes communes, l'intérêt général amènera à un moment à des choix parce que ça ne sera pas toujours aussi idyllique que des principes, à un moment il va falloir choisir. Choisir ce qui fait qu'à un certain moment on pense que l'intérêt général de l'entité territoriale dont on a la responsabilité et sur lequel on intervient prévaut sur un certain nombre de suggestions ou de préoccupations plus personnalisées, plus de proximité. Mais il ne doit pas y avoir incompatibilité.

Vous comprenez donc bien qu'à travers mon propos je ne peux que souscrire au fait que Montpellier devienne le plus rapidement possible une métropole qui compte.

J'ajoute que si elle n'est pas passée métropole au moment où ça s'est décidé, où 12 métropoles ont été actées, c'est que certains ont joué une carte de ralentissement ou de pourrissement de cette question que j'ai considéré comme regrettable. Parce que l'on ne s'amuse pas avec ce genre de choses dans la mesure où quand l'on perd du temps, on perd de l'économie, on perd de l'argent et on perd de la crédibilité. L'important c'est que Montpellier garde son attractivité et quand je dis Montpellier, c'est tout son territoire alentours.

Je suis donc favorable à la transformation de l'agglomération en métropole et vous pouvez compter sur mon appui franc et fort sur ces questions-là.

Monsieur le Président

Merci beaucoup Monsieur MOURE. Simplement pour répondre à la question que vous avez soulevée, qui est tout à fait exacte, à un moment il faut choisir, dans les projets. Ce que nous avons considéré collectivement, c'est qu'il était plus facile de choisir sur une mandature que sur une seule année. Donc, le projet général de l'agglomération sera débattu dans les 31 mairies, au niveau des équipements, sur l'aspect pragmatique de l'exercice des compétences de l'agglo ou de la métropole. C'est plus facile de le gérer sur six ans que sur une seule année d'exercice. C'est pour cette raison que j'ai supprimé les PIC.

Madame JABADO

Bonsoir. Monsieur le Président, chers collègues. Avant de vous lire la déclaration de René REVOL, je souhaite m'exprimer sur l'avis et la tendance qui se dégage à Grabels, suite à de nombreuses discussions entre les élus. Cette tendance donne plutôt un avis non-favorable au passage en métropole. Donc, par respect de mes collègues élus de Grabels et je profite de mon statut d'élue communautaire et de la liberté de parole pour vous dire ce soir, Monsieur SAUREL, Monsieur le Président, chers collègues, je voterai contre la proposition du passage en métropole.

Permettez-moi maintenant de vous lire la déclaration de René REVOL :

Une obligation prévue de longue date m'interdisant d'être physiquement présent ce soir, je tiens à exprimer ma position et à donner les raisons de mon vote. Notre assemblée est sollicitée ce soir pour donner une position de principe qui ouvre la voie à la transformation de notre agglomération en métropole au 1er janvier prochain, conformément à la loi MAPAM adoptée en janvier 2014. Cette loi est le premier volet en trois actes des lois de décentralisation qui bouleversent notre architecture territoriale. Elle transforme automatiquement, sans leur demander leur avis, 13 agglomérations en métropoles et donne la possibilité à Brest et à Montpellier d'accéder à ce statut. Comme je l'ai déjà affirmé dans la précédente mandature où ce débat avait été ouvert, je ne souhaite pas cette transformation en métropole et je voudrais en donner ici les raisons.

Il va d'abord, pour Madame JABADO et moi-même élus par les électrices et les électeurs de Grabels, du respect de l'engagement pris devant les électeurs de notre commune, inscrit dans notre programme du refus du passage en métropole. Pour la nouvelle mandature dans cette agglomération, nous avons clairement affirmé notre volonté de promouvoir une nouvelle gouvernance fondée sur la transparence et la démocratie participative afin de redonner du crédit à la parole politique.

La deuxième raison tient à notre opposition à l'ensemble de la réforme territoriale telle qu'elle est engagée et dont la métropolisation est l'un des piliers. La fusion des régions en grandes régions avec en perspective la suppression des départements conduit à éloigner encore plus les citoyens des centres de décision et de contrôle de ces élus. Les économies attendues sont illusoire à moins de mettre davantage en cause nombre de services publics de proximité. Le tropisme allemand qui veut nous faire croire que ce serait nous calquer sur le modèle des länders ne tient ni historiquement, ni géographiquement. Ainsi, la fusion Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées créerait une région plus grande que les trois quarts des länders. Cette fusion pourrait par ailleurs provoquer l'éclatement de notre région si le Gard qui lorgne vers PACA faisait valoir et obtenait son droit d'option. Montpellier se situerait alors aux limites de la nouvelle grande région.

Dans le schéma de la réforme se superposerait à la concentration de 13 ou 14 grandes régions, 15 grandes métropoles disposant des principales activités au détriment du reste du territoire national, au détriment de l'aménagement du territoire. L'expérience de ces 20 dernières années prouve que le dynamisme économique de Montpellier n'entraîne pas mécaniquement celui de la région toujours bonne dernière aux vus de nombreux indicateurs économiques et sociaux. La réforme territoriale engagée nous éloigne de l'égalité de traitement entre les populations, d'un réel aménagement du territoire, d'une politique de saine concertation entre collectivités. C'est bien d'ailleurs ce défaut de la métropolisation.

Monsieur le Président, que vous cherchiez à compenser en avançant la perspective d'un pôle métropolitain dans le cadre d'une coopération avec les autres EPCI voisins dans la simple création de la métropole peut être un facteur de déséquilibre entre les territoires.

On nous dit également que la transformation en métropole permet de maintenir une dotation de 60 euros par habitant. Certes, mais qui croit aujourd'hui que les dépenses publiques affectées aux collectivités vont se maintenir dans les années qui viennent au vu du cap austéritaire choisi par le gouvernement de messieurs HOLLANDE et VALLS et alors que la loi de finance va priver les collectivités locales de 11 milliards d'euros.

Notons aussi que la loi MAPAM justifie la métropolisation dès son préambule par la compétition entre les métropoles et les territoires. Je récusé cette vision libérale et préfère la coopération consentie et équilibrée entre collectivités. Comme c'est d'ailleurs inscrit dans les principes de l'intercommunalité. Coopération qui a aussi, Monsieur le Président, votre préférence dans les propositions que vous nous avez faites d'un pacte de confiance.

Enfin, ma dernière raison tient à ce que la métropolisation du territoire remet en cause la libre administration des communes, principe constitutionnel fondateur de notre République. Le transfert de compétences à l'agglomération, telles que l'assainissement, les transports en commun, les déchets ou l'eau potable était justifié par la recherche de l'échelle pertinente pour gérer ces problématiques collectives, dès lors que se manifeste le souci de la coopération intercommunale. Vous avez, Monsieur le Président, fort justement souhaité en finir avec l'autoritarisme qui a présidé antérieurement et vous formulez une méthode de nouvelle de coopération. Je vous en donne volontiers acte.

Il demeure qu'avec la métropole, de nouvelles compétences importances sont transférées et vont réduire à la portion congrue l'autonomie communale. Cela concerne particulièrement le transfert de deux compétences : l'urbanisme et les voiries. En perdant l'urbanisme, une municipalité perd le pouvoir de façonner un projet de ville partagé. Nous allons vers de nombreux conflits avec la population tant ces questions sont vitales pour notre avenir. Nous disposons déjà, avec le PLH, le SCOT, le PDU, la loi Alur, de suffisamment d'outils pour planifier notre action intercommunale. Il en va de même de la voirie. Nul besoin de faire passer toutes les voiries secondaires dans le panier métropolitain. Or, nous sommes là dans un domaine où la démocratie de proximité joue un rôle essentiel.

Dans une période où nos concitoyens expriment de plus en plus de la distance, de la méfiance, si ce n'est pas de la défiance vis-à-vis de la classe politique, cette métropolisation voulue par la loi est inopportune. Nous avons pris bonne note, Monsieur le Président, du souci que vous avez d'apporter des limites et des garde-fou à cette loi, notamment avec la charte de confiance qui affirme un droit de veto aux maires en matière d'urbanisme. Les élus de Grabels souhaiteraient que cette disposition soit intégrée au règlement intérieur de la collectivité.

Ceci dit, en vertu du principe de la hiérarchie des normes, la loi est toujours supérieure au règlement. Le fait de manifester, dans cette assemblée, une volonté de coopération librement consentie est louable. Il n'en demeure pas moins que les effets de la loi instituant la métropole conduiront, à terme, à la disparition de la commune comme échelon démocratique fondamental.

En conséquence, comme aujourd'hui il s'agit d'un vote de principe pour s'engager vers la métropole, je ne voterai pas cette délibération. Je vous en remercie.

Monsieur le Président

Ça veut dire que Monsieur René REVOL ne prend pas part au vote ou qu'il s'abstient ? Il s'abstient, d'accord. Merci beaucoup.

S'il vous plaît, je vous demande de respecter l'avis des élus. Chacun a le droit de voter ce qu'il veut, premier point. Deuxième point, mettez-vous à la place de ceux qui, depuis des années, font campagne d'une certaine façon parce que leur population leur demande. Il faut donc respecter l'authenticité des maires, quels qu'ils soient. Je l'ai dit en préambule, donc soyez gentils, chacun doit écouter l'autre, sinon nous ne pouvons pas nous entendre.

Monsieur PENSO, pardonnez-moi de vous avoir interrompu, mais c'était pour la bonne cause.

Monsieur PENSO

Monsieur le Président, mesdames et messieurs, chers collègues. Le passage de la communauté d'agglomération en métropole a été l'un des grands enjeux de la campagne municipale à Clapiers et nous avons, dans ce cadre, des élections très récentes qui réaffirmaient notre grand attachement au lien qui unit les citoyens et leurs élus de proximité, ce qui permet de garantir ainsi un service public de qualité notamment. Il est certain, cependant, que la solidarité intercommunale est aussi nécessaire et constitue même un élément essentiel de l'aménagement du territoire. Nous en avons vu les bénéfices à Clapiers, la médiathèque, collecte des ordures ménagères, etc., et nous espérons, Monsieur le Président, je vous l'ai déjà dit, en voir d'autres, comme l'arrivée du tramway.

Nous sommes donc par principe favorables à l'intercommunalité, sous réserve qu'elle soit concertée, consentie, partagée, négociée, discutée et non imposée.

Mais, et j'insiste particulièrement sur ce point, la métropole doit être synonyme de mise en commun de moyens et ne doit en aucun cas mettre à mal l'action locale de proximité. Nous sommes, à ce stade, en partie rassurés, car vous

nous avez annoncé la transformation de la communauté d'agglomération de Montpellier en une métropole douce, négociée, partagée et consentie sous le titre pertinent de réussir la métropole avec les communes. Une transformation qui s'appuierait sur un pacte de confiance avec les maires, affirmant la place centrale des communes au cœur de l'action communautaire, la déclinaison pratique de ce principe de souveraineté communale, notamment dans une charte de gouvernance politique, de documents d'urbanisme et dans une charte de gestion de l'espace public. Une métropole qui affirmerait que la commune reste positionnée comme le premier maillon de la relation aux habitants et de la gestion de la proximité. Une métropole qui positionnerait l'intercommunalité comme coopérative et d'action publique au service des communes. Vous venez d'ailleurs de le redire. Une métropole qui verrait la création de la conférence métropolitaine ou conférence des maires, instance d'impulsion et d'arbitrage politique majeure pour les orientations stratégiques et les grandes décisions. Autant de points pour lesquels nous sommes bien entendu favorables s'ils sont effectivement reconnus.

Avant les débats que nous aurons à la rentrée avec notre conseil municipal, au cours duquel je vous remercie par avance, Monsieur le Président, de bien vouloir participer comme vous l'avez proposé, et à partir du moment où les communes sont respectées comme vous vous y engagez aujourd'hui, nous voterons favorablement pour cette délibération de principe. Merci.

Monsieur le Président

Merci Monsieur le Maire. Merci beaucoup et oui, l'intercommunalité, la base, les racines de l'intercommunalité, c'est la coopération. On revient donc un peu dans le concept que nous développons ensemble à l'intercommunalité comme une coopérative au service des communes. C'est comme ça que nous l'avons vu et nous l'avons proposé dans sa déclinaison.

Madame TOUZARD

Monsieur le Président, chers collègues. Murviel est également une petite commune, mais en tant que maire d'une petite commune, je suis préoccupée autant par les questions d'urbanisme que par les questions de développement économique, d'emploi, de culture, de sport, d'environnement, de déchets, etc. Je suis maire d'une petite commune, mais plutôt que de me battre pour préserver mon petit territoire dans un contexte que je ne maîtrise pas, je préfère m'investir pour justement faire évoluer cet environnement et ce contexte. Je pense que nous devons tous, en tant que maire, être acteur de l'évolution de ce contexte qui au final bénéficie à nos concitoyens.

Donc, pour moi, le problème ce n'est pas que la métropole s'approprie les territoires, au contraire. Pour moi, ce qui est important c'est que les territoires, les communes s'approprient la métropole. Et c'est ça, je pense, l'enjeu de la réussite de notre projet. Mais pour que ça marche, à mon avis, il faut prendre du temps. Donc, certes aujourd'hui le processus est accéléré, mais il est important qu'en 2015, l'on prenne le temps de réfléchir au transfert des compétences et à la définition de la transparence des règles, notamment de calcul, des bases qui serviront à ces calculs. Il est important qu'en 2015, l'on prenne le temps de construire cette coopérative pour que vraiment elle soit ensuite efficace et mobilisée. Et surtout, il est important, en 2015, que l'on prenne le temps de construire une politique qui soit vraiment partagée. Et là, je vais au-delà des projets et des schémas. Il est important que l'on construise une politique de l'emploi, une politique des transports – nous en avons déjà parlé – une politique agricole – je parle un peu pour ma délégation – de l'alimentation, une politique de l'environnement. Parce que si nous n'avons pas cela comme cadre construit ensemble, j'ai peur ensuite qu'en conférence de maires l'on ait à régler des dossiers au coup par coup et que l'on ne soit pas en mesure de dépasser justement les intérêts de chacun d'entre nous. Je pense à des dossiers chauds comme ceux du troisième casier, etc. Donc, si nous n'avons pas ensemble construit ces politiques et de façon participative, je pense que nous n'aurons pas réuni toutes les conditions pour que ça réussisse. Merci.

Monsieur le Président

Merci beaucoup Madame TOUZARD. Je partage votre point de vue à 200 %.

Madame TOUZARD

Vous avez bien compris que je voterai pour la proposition.

Monsieur le Président

Je partage votre point de vue, c'est pour ça que tout à l'heure, dans la présentation, j'ai aussi présenté les grandes orientations du fond, c'est-à-dire du développement de l'ensemble du territoire communautaire. Parce qu'il ne faut pas résoudre ou simplifier la construction de la métropole à un acte d'aménagement du territoire seul. Il faut aussi que derrière, il y ait un vrai projet métropolitain qui soit équitablement réparti sur le territoire et qui nous permette d'arbitrer en toute conscience sur des options politiques que nous aurons choisies ensemble. C'est la construction politique de la métropole.

Après, sur la construction technique, nous nous sommes donnés un an, l'année 2015, pour pouvoir affiner les mécanismes qui pourront faire basculer les services par exemple ou les délégations de services entre la ville et la métropole ou la métropole et les villes. Nous avons donc un an d'affinage sur le fonctionnement.

Je passe à la colonne de droite. Madame JAMET, puis Monsieur MEUNIER, puis Monsieur MEISSONNIER.

Madame JAMET

Monsieur le Président, mes chers collègues. J'aimerais que vous me laissiez, parce que j'ai quand même des choses à

dire, aller jusqu'au bout et j'essaierai de ne pas être trop longue.

Monsieur le Président

Madame JAMET, si vous n'êtes pas trop longue, je vous laisse aller jusqu'au bout. Inspirez-vous du temps de parole de vos collègues.

Madame JAMET

C'est assez variable, ça va entre 17 et 3 minutes. Je parle aussi en tant que conseiller régional, je pense donc qu'il y a des choses à dire. Puisqu'il ne vous aura pas échappé, à tous, que l'on ne peut pas faire l'économie de ce débat, notamment sur la réforme territoriale. Vous savez que le Président HOLLANDE, se sentant en situation d'échec général, vous continuez de le soutenir grand bien vous fasse, mais doutant de tout et de lui-même a cru bon de pouvoir se lancer dans cette réforme.

Monsieur le Président

Madame JAMET, ne dites pas cela de façon aussi brutale.

Madame JAMET

C'est vous qui l'avez dit.

Monsieur le Président

Je n'ai pas dit cela. J'ai dit simplement que j'étais d'accord sur le fond, à la fois avec Monsieur MOURE qui s'est exprimé et à la fois avec Monsieur DOMERGUE.

Madame JAMET

Vous avez également parlé de votre soutien au gouvernement, mais peu importe, comme vous l'avez dit tout à l'heure, tout le monde a le droit d'avoir ses opinions.

Il était question avant tout de ce fameux mille-feuilles administratif auquel tout le monde s'attachait à dire qu'il était trop lourd, il y a avait aussi un souci d'économie. Il s'est instauré un bras de fer en ce moment, et vous le savez, au parlement, qui en dit long, je dis bras de fer, mais il semblerait surtout que l'État abaisse le parlement qui semble se soumettre de plus ou moins bonne grâce alors que le peuple lui, je pense, commence à gronder. Je suis montée à Paris, dans le cadre d'une commission des lois dont le rapporteur était un ami de votre ami qui présente cette réforme à l'assemblée et il a cru bon d'écarter la possibilité d'un référendum national comme celle d'un référendum local car, selon lui, « le risque était gros grand qu'un cartel des non, aussi hétéroclite qu'inefficace fasse échouer la réforme ». Je crois que ça en dit long sur l'esprit démocratique qui est en train de régner et sur l'enfumage ou en tout cas la violence avec laquelle l'on essaie de nous imposer cette réforme.

Cette réforme territoriale, comme vous le dites, selon nous n'est ni nécessaire ni vitale. Je pourrais peut-être rejoindre les propos de Monsieur REVOL que j'ai trouvés assez complets, quoique totalement incohérents, puisque je tiens à rappeler que si cette fusion s'impose, elle est évidemment dictée par l'Union européenne et puis aussi le découpage pour des motifs électoralistes qui ne vous auront pas échappés. Mais comme l'a dit l'un de mes collègues, cette réforme va entraîner des délocalisations, des charcutages territoriaux et évidemment, et cela a été dénoncé et relevé par certains, un déséquilibre profond de nos territoires.

Alors, pour être en cohérence justement avec ce que disait Monsieur LUSSERT tout à l'heure, pour la région par exemple, nous personnellement, nous estimons que s'il y a une économie à faire, ce doit être celle de la région. La région doit être un EPCI, un établissement public intercommunal qui serait une instance de coordination et qui serait à ce moment-là simplement administrée par des conseillers territoriaux de demain, c'est-à-dire les conseillers généraux d'aujourd'hui, qui représenteraient leur département et qui gèreraient l'équilibre territorial sur le territoire régional, notamment entre ce que nous continuons de qualifier de grande agglomération qui serait le chef-lieu, les autres pôles urbains qui ne doivent pas disparaître et les zones rurales. Ceci est cohérent, je suis donc prête à scier la branche sur laquelle je suis assise et supprimer les conseillers régionaux.

Monsieur le Président

Je vous laisse finir. Simplement, éclairez ma lanterne s'il vous plait. Vous venez de dire que les conseillers généraux et régionaux devraient être transformés en conseillers territoriaux ?

Madame JAMET

Non, j'ai dit que les conseillers régionaux devaient disparaître et qu'il devrait y avoir des établissements publics de coopération intercommunale qui devraient prendre le relai et qui devraient gérer l'équilibre territorial sur le territoire régional.

Monsieur le Président

Vous avez parlé de conseillers territoriaux, Madame JAMET. Vous soutenez donc l'ancienne réforme Sarkozy ?

Madame JAMET

Non, Monsieur le Président. Votre ami a oublié de vous dire que les élections de demain sont qualifiées d'élections territoriales. C'est-à-dire que les prochaines élections qui verront la fusion, en tout cas la disparition des conseillers

régionaux ou des conseillers départementaux seront les élections territoriales. Je les nomme donc conseillers territoriaux, je n'ai pas fait de lapsus, je ne me suis pas trompée.

Donc, dans la mesure où cette métropolisation s'est brutalement justifiée et qui d'ailleurs, je tiens à vous le dire, n'était pas dans votre programme, cette métropolisation ne fera pas le pendant en tout cas à Toulouse. À Toulouse, on a l'habitude d'utiliser l'acronyme TPT : Tout pour Toulouse. C'est-à-dire qu'à Toulouse, la région participe véritablement d'une désertification rurale qui semble irréversible, une absence totale de maillage de territoire, autoroutier, ferroviaire, car TPT a absorbé toutes les forces de sa région au détriment des zones rurales et des territoires non inclus dans son périmètre. Et ça n'est pas superfétatoire de relever ce fait, parce que, sans vous froisser non plus, il faut quand même reprendre, et ce n'est pas moi qui vais reprendre les propos de Monsieur BOURQUIN, mais il ne faut pas confondre capitale et métropole.

Monsieur le Président

Donc, vous soutenez Monsieur BOURQUIN ?

Madame JAMET

Non, c'est ce que je viens de vous dire. Vous n'écoutez pas.

Monsieur le Président

Mais êtes-vous sur la même position politique que Monsieur BOURQUIN ? Est-ce que vous êtes pour que le Languedoc-Roussillon reste dans ses limites actuelles ?

Madame JAMET

Clairement, c'est ce que je suis en train de défendre depuis tout à l'heure.

Monsieur le Président

C'est ce que je dis. Il y a de drôles d'amalgames ce soir.

Madame JAMET

Bien sûr, oui, vous faites de drôles de raccourcis surtout. Donc, Toulouse, selon nous, évidemment absorbera Montpellier. Si à l'instar de Lyon, Montpellier phagocytait le département, puisque vous envisagez d'intégrer Lunel, Sète, Nîmes, peut-être Béziers.

Monsieur le Président

Non, ce n'est pas du tout ça, ce n'est pas possible. Non, un pôle métropolitain, c'est un syndicat qui respecte chaque agglomération.

Madame JAMET

Vous n'arriverez pas à me déstabiliser en me coupant la parole à chaque fois.

Monsieur le Président

C'est-à-dire que lorsque vous déraillez un peu, je vous redresse.

Madame JAMET

Au regard du vide et du flou qui entourent le sort de ces départements, et ça a été relevé tout à l'heure, on peut se demander ce qu'il adviendra, puisqu'à partir de 2016, il semble qu'ils puissent changer de région. Je dis que l'Aude est tournée vers Toulouse, que les Pyrénées orientales à un moment regarderont vers la Catalogne espagnole, que le Gard effectivement regardera vers PACA et qu'à un moment ou un autre, la Lozère se trouvera forcément beaucoup plus de points communs avec l'Auvergne qu'avec le département ou la métropole qui aura phagocyté le département. Ce qui fait que nous nous retrouverons tout seul, l'éloignement territorial est une chose, mais en attendant de déséquilibre total.

Autre danger qui a été relevé tout à l'heure, c'est la recentralisation. Elle ne passe pas par les services de l'État ce qui va entraîner, selon nous, des dysfonctionnements – et vous l'avez dénoncé aussi, vous en avez été victime – des baronnies, des féodalités et la disparition de nos identités, de nos traditions, de nos services publics et des fonctions régaliennes de l'État. C'est là que le bas blesse, il s'agit d'une attaque directe contre la souveraineté de l'État et ses compétences et je suis étonnée que personne ne s'en émeuve davantage. Nous considérons que les attributions des actuelles régions en matière de développement économique et d'organisation des transports ne doivent pas revenir aux métropoles, mais à l'État dans le respect du principe de subsidiarité et qui doit pouvoir impulser des stratégies de développement, en partenariat avec les départements, et en consultant les partenaires sociaux et les collectivités sur la base de contrats pluriannuels, croyez-moi, ça marche très bien. L'État, relayé sur le plan territorial par les préfets et leurs services, doit retrouver l'élan de développement et de modernisation qui était celui de nos 30 glorieuses et conjuguer ses ambitions avec celles des élus territoriaux, des maires et des partenaires économiques.

C'était le point sur la fusion que je tenais à faire parce que l'on ne peut pas parler de l'un si l'on ne parle pas de l'autre. Nous défendons le triptyque : communes/départements/État. L'Europe est en train de nous imposer, par le bras de Monsieur HOLLANDE, le triptyque métropole/régions/Union européenne, c'est-à-dire la disparition de

l'État et de la Nation.

Enfin, on peut se demander quelle véritable réflexion a été portée sur ces sujets. Il n'y a pas de véritable débat à l'assemblée nationale, je voudrais savoir s'il en sera de même réellement ici ? Où est l'intérêt des Français, des Montpelliérains, des Montpelliérains, des Juvignacois, des Baillarguais, des habitants des 31 communes qui constituent la métropole ?

J'ai le droit de m'exprimer en tant que représentante d'un électorat qui fait tout son poids.

Leur a-t-on demandé leur avis ? Nous demande-t-on réellement le notre aujourd'hui pour en tenir compte demain ? N'y a-t-il pas d'autres vrais problèmes, vous en avez parlé tout à l'heure, dont les politiques devraient s'occuper ? Le chômage, l'insécurité, le développement économique, l'immigration, etc., etc.

Je voudrais quand même revenir sur le pacte de confiance sur lequel tout le monde semble d'accord. Moi, je relève une chose, premièrement que les maires se verront confié des missions d'accueil, d'information et d'orientation des usagers. Je relève quand même qu'une bonne part décisionnelle va leur être retirée. Vous parlez aussi de pratique de coopération, je ne vois pas non plus là un espace décisionnel qui leur soit préservé. Vous partez aussi de ce pacte de confiance conclu pour la durée du mandat communautaire 2014-2020. La dernière fois, je crois que Djamel vous rappelait que vous étiez toujours candidat. Monsieur le Président, toujours candidat, ça ne veut pas dire toujours élu. Justement, j'en terminerai par là. Le quatrième point concerne la représentativité et la proportionnelle de l'agglomération qui a surpris tout le monde, mais qui était vraisemblablement un vrai pas en avant en matière de démocratie. C'est ce que j'ai dit tout à l'heure quand je parlais notamment du souci du représentant de Monsieur VALLS qui ne veut pas soumettre au référendum ce projet parce qu'il sait parfaitement que le peuple va se révolter contre ce projet. Donc, je vous invite également à être très prudent là-dessus.

Il est évident donc que pour toutes ses raisons, à l'heure où la fracture entre les élites, les élus et le peuple se creuse, ça a été relevé, à l'heure où le climat social même si nous sommes dans une pause estivale, je crois que nous le verrons à la rentrée, à l'heure où le peuple réclame plus d'attention, plus d'écoute, plus de proximité, l'on fait éclater les structures les plus pertinentes, celles auxquelles justement les Français sont les plus attachés. C'est-à-dire la commune, le département et la nation. C'est notre triptyque, je l'ai déjà dit. La métropole, c'est comme les antibiotiques, ça n'est pas automatique. La métropole coûtera plus chère, plus chère encore. Vous parlez d'un gain de 7 millions sur un budget de près de 2 milliards, je trouve cela dérisoire. Vous parlez de proximité, moi je vous dis qu'elle va disparaître. Les institutions sont en train de s'éloigner dramatiquement du citoyen, les prérogatives en matière d'aménagement du territoire vont complètement dépouiller les maires de nos communes actuelles – et ça, vous ne pouvez pas le nier, d'ailleurs ils le pressentent – avec notamment l'urbanisme qui leur échappera évidemment et totalement. Je pensais qu'ils auraient pu en parler mieux que moi, mais je pense que les faits nous donneront raison si nous devons dramatiquement plonger dans ce principe de métropole.

C'est pour ça que je pense que nous devons le rejeter, que nous devons refuser l'éclatement du bien communal et de nos départements, de nos régions et de notre nation.

Alexis Henri de Tocqueville estimait que le principe de la souveraineté du peuple est le principe générateur de la démocratie ». Selon nous, Monsieur le Président, mes chers collègues, un référendum s'impose et s'il n'est pas national, vous devez le faire local, afin que tout cela ne se fasse pas à l'insu et contre la volonté du peuple qui pourrait vous surprendre. N'oubliez pas les prochaines échéances.

Il disait aussi « que c'est dans la commune que réside la force des peuples libres car les institutions locales sont à la liberté ce que les écoles primaires sont à la science. Elles la mettent à la portée de tous ».

Pour le coup, je vous dis avec une certaine fierté que Djamel et moi voterons contre ce projet.

Monsieur le Président

Merci Madame JAMET pour cette très belle intervention. Permettez-moi de rectifier une chose et de faire un seul petit commentaire.

D'abord, le budget de l'agglomération, ce n'est pas 2 milliards, c'est un milliard, donc la moitié.

La deuxième chose, c'est que lorsque l'on veut parler de liberté, de libre expression des citoyens et du peuple, il faut se mettre en dehors des partis politiques. Il ne faut pas aller aux élections avec des dossards sur lesquels sont inscrits des inscriptions. Nous, nous l'avons prouvé, sans parti politique. C'est ça, la liberté, Madame JAMET. Il faut choisir. Vous ne pouvez pas dire d'un côté, « il n'y a pas assez d'État » et de l'autre côté reprocher à Monsieur VALLS de décider. C'est très contradictoire, mais enfin, c'est sympathique.

Monsieur MEUNIER

Dans un premier temps, je vais demander la clémence à l'assemblée parce que je risque d'être moins attractif que l'intervention de Madame JAMET. Ceci étant dit, Lattes va voter volontairement pour le passage de l'agglomération à la métropole. Quand j'écoute un certain nombre de mes collègues qui évoquent leurs craintes, je pense à nombre de territoires en France qui sont passés obligatoirement de leur statut à celui de métropole. Parce qu'il ne faut quand même pas oublier que sur Montpellier, nous sommes l'une des agglomérations qui avait déjà transféré le plus grand nombre de compétences de nos communes à l'entité territoriale agglomération. Un grand nombre, en particulier Bordeaux et d'autres, n'avaient pas transféré énormément de choses et n'avaient pas l'histoire que nous avons d'intercommunalité. Nous avons une quinzaine de mois pour mettre tout cela en place.

Je pense donc que nous y arriverons. Ceux qui pensent que les communes vont mourir, je pense, se trompent. Parce que si nous cultivons chacun notre identité et que nous mettons en place des moyens de rayonnements pour nos communes, nous y arriverons. Et en plus, dans la mise en place du système autour du pacte qui a été arrêté par nous

depuis pratiquement deux mois maintenant, nous avons dit que la métropole allait aider les communes à rayonner et à garder leur identité dans cette entité, en particulier en faisant de nos communes l'échelon de proximité, l'échelon de contact de nos concitoyens, ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent. Donc, comme l'a dit Yvon PELLET, n'opposons pas métropole à nos communes, c'est la même chose.

Ensuite, après le discours de Madame JAMET qui était un peu pessimiste, j'aurais envie de dire : avons-nous le choix ? Excepté les plus jeunes d'entre nous, pensez-vous réellement que le monde dans lequel nous sommes nés, le monde dans lequel nous avons pris nos responsabilités existe encore ? Il n'existe plus. Nous sommes nés dans un monde d'après guerre dans lequel l'État était tout puissant et avait les moyens de pouvoir être dynamiseur de nos territoires, il ne les a plus. Il l'affirme et il le montre tous les jours en nous laissant petit à petit, en quittant petit à petit ses compétences et en n'assumant même plus l'une des parties des fonctions régaliennes. Et si nous voulons, dans la volonté qui est marquée à l'heure actuelle par le gouvernement, que le gouvernement assure les missions régaliennes qui sont les siennes, il faut que nous prenions le relai. Et quand on a fait la première décentralisation de Defferre et toutes les autres phases qui ont été faites, à chaque fois que nous avons essayé de donner aux territoires du pouvoir supplémentaire, on a omis d'organiser ce territoire en entité de taille critique correspondante avec les capacités d'autonomie de gestion. Ça va être à nous, les métropoles, d'avoir ces éléments d'autonomie, de gestion, ces marges de manœuvre libres et de sortir du giron de l'État.

Donc, non, le monde dans lequel nous sommes nés n'existe plus et il faut, pour l'emploi, pour la sécurité, pour le logement, pour toutes ces choses-là, que nous soyons capables de prendre le relai. Et l'histoire depuis la renaissance a prouvé que toutes les périodes de crise de l'Europe, à chaque sortie de crise de l'Europe, ce sont les cités qui ont été moteur de la nouvelle économie, de la nouvelle solidarité, des nouveaux ordres de relations et de contrats sociaux. Et donc, nous avons la responsabilité de le faire.

J'entends ici un certain nombre de discours sur les régions. Resterons-nous Languedoc-Roussillon ? Serons-nous une nouvelle région ? C'est un débat auquel chacun d'entre nous peut participer, mais quelle que soit la solution qui sera arrêtée, il ne faut pas se mentir. Qui ici connaît le nom de la région de Francfort, de Milan, de Londres, d'Amsterdam ? Et pourtant, vous savez tous que les villes que je viens de citer sont la base du développement de l'Europe qui se base sur ces villes et leur territoire de rayonnement.

Donc, aujourd'hui, amis, après les 35 ans de réussite qui ont été les nôtres, Montpellier a un devoir, c'est celui d'être la capitale du Sud de France Méditerranée. Et que l'on soit Languedoc-Roussillon ou que l'on soit double région, nous avons ce devoir de ne pas baisser notre étendard. Et ce sens, les thématiques que nous avons choisies, qui sont la santé, les nouvelles technologies et le tourisme, c'est évidemment ce qu'il faut que nous défendions. Santé étant entendu au sens de l'OMS comme Philippe SAUREL l'a dit tout à l'heure. Car ce sont sur nos secteurs d'excellences, auxquels nous avons eu raison de rajouter l'agronomie et l'eau, que nous devons prendre notre position et inscrire notre réussite dans les temps qui viennent.

Nous n'avons pas beaucoup de temps parce que le monde change et change très vite et le nouveau monde du 21e siècle va se construire. Il faut que nous rentrions avec élan dans cette métropole et non pas de façon contrainte. Il faut que dans le fonctionnement que nous ayons, l'on montre que c'est une volonté partagée et qu'à travers cette volonté partagée, nous sommes encore plus performants que ce que nous avons été dans les trente dernières années. Évidemment, je fais parti ici des plus métropolitains depuis l'origine, on me dit ultra et s'il en faut un, ce sera moi. Donc, évidemment qu'il faut que nous montrions cela par notre bon fonctionnement dynamique, respectueux, par notre élan dans cet engagement. Il faut que nous donnions envie à Sète, au Bassin de Thau, à Mauguio avec son aéroport et à tous les territoires de venir nous rejoindre le plus rapidement possible car c'est cette entité qu'il faut que l'on réussisse.

Et même si j'ai un grand respect pour toutes nos communes, les deux plus grosses communes derrière Montpellier, c'est Lattes et Castelnau et nous pesons 15 à 16 000 habitants chacun. Si nous voulons remporter le pari du 21e siècle, il faut que nous ayons un territoire qui ait un port, un aéroport, un bassin, de l'espace et de l'intelligence.

Dans toutes l'histoire depuis la renaissance, c'est l'intelligence, l'espace et les hommes. Nous avons une démographie qui fait pâlir d'envie tout le monde, nous avons une intelligence qui nous met au-delà d'agglomérations plus importantes que nous. Nous avons l'espace que Gène n'a plus, que Barcelone n'a plus, que Marseille n'a plu et nous avons une image que peu de communes, peu de cités, peu de métropoles ont aujourd'hui dans le monde. N'oubliez pas qu'il y a encore un an, nous étions cités dans les 40 destinations qu'il fallait visiter et que quand l'on demandait, dans les pays du Golfe, quelles étaient les villes dans lesquelles il fallait investir, nous rentrions dans les cinq destinations sur lesquelles il fallait investir.

Tout cela, nous ne l'avons pas inventé, nous l'avons bâti depuis 35 ans, ne baissons pas la garde, ne nous retardons pas, le temps est précieux dans une situation en crise. Je vous remercie.

Monsieur le Président

Merci beaucoup Monsieur le Maire. Simplement, Montpellier parle aux villes d'Europe, mais Montpellier parle aux villes du monde, parce que la compétition, en agronomie et ailleurs, elle se fait avec toutes les cités du monde, surtout à l'heure du numérique, d'Internet. Nous télé-travaillons avec Tokyo, avec Sydney et les autres. C'est pour cela que le débat sur la capitale avec Toulouse est un débat tronqué, qu'on ne peut pas jugé aujourd'hui, sur lequel je ne m'investis pas. Même si je considère que les fonctions essentielles de Montpellier doivent être préservées et potentialisées. Et pour l'être, il faut la changer de statut et la porter au statut de métropole, « step by step », nous parlerons du reste après. Faisons ce que nous avons à faire, nous parlerons du reste après. Les régionales, c'est dans un an et demi, nous avons le temps.

Monsieur MEISSONNIER

Monsieur le Président, chers collègues. Déjà, je voudrais vous remercier de donner la parole à la petite commune de Baillargues parce que j'ai entendu parler Cyril maintes et maintes fois et il semblerait qu'il y ait des petites et des grandes communes. Cyril MEUNIER c'est un petit clin d'œil, à chaque fois tu es fier d'avoir une population supérieure à celle des autres communes. Sache que nous ne t'en voulons pas et nous t'apprécions pour ce que tu es.

Je voudrais dire aussi qu'en arrivant ici à l'agglomération et notamment au sujet du vote de ce soir qui anime des passions, je me suis dit « normalement, au niveau des maires, il devrait y avoir trois abstentions et trois abstentions légitimes. L'abstention de la ville de Montpellier, l'abstention de la ville de Castelnaud et l'abstention de la ville de Baillargues ». Alors, pourquoi ? Tout simplement parce qu'il y a quelques temps, il y a peut-être 7-8-10 ans, enfin le passage notamment du district en agglomération, nombre de maires ont transféré leur instruction des permis de construire, une certaine partie du droit des sols à l'agglomération à l'époque où un président était un peu moins consensuel que ce que peut l'être le président actuel. Je suis donc très étonné qu'il y ait des états d'âme et qu'il ait certains maires qui soient un peu des mégères effarouchées. Donc, je voudrais dire, pour les rassurer, qu'il y a ce pacte de confiance. Pour rassurer les maires et leur faire un petit clin d'œil, on pourrait dire que ce pacte de confiance, c'est le pacte des loups et les loups ne se mangent pas entre eux, vous le savez. Je vous invite donc à réfléchir sur l'intérêt que peut avoir l'ensemble du territoire et notamment toutes nos communes à aller vers une métropole qui se veut dans un aménagement cohérent du territoire, notamment dans le respect qui a toujours régné, en matière d'aménagement respectif de nos communes, au sein de cette agglomération. Vous pouvez donc comprendre que je pense que la ville de Montpellier va voter pour, la ville de Castelnaud votera pour, ainsi que la ville de Baillargues. Baillargues, qui avait gardé son instruction des permis de construire avec sept employés en charge, va voter pour aussi, au-delà de toutes les inquiétudes des uns et des autres. Donc, les maires qui s'abstiennent, alors qu'à l'époque ils ont tout transféré, je ne les comprends pas, je le répète ici. Je voudrais aussi dire à Perla DANAN, « je pense que tu as fait un bon clin d'œil tout à l'heure, parce que mieux qu'un dentiste pourrait aller chercher avec les dents l'intérêt d'une telle métropole », je crois que Philippe, on peut te faire confiance là-dessus.

Et je voudrais terminer par un dernier clin d'œil. France, tu as parlé pendant 13 minutes, mais tu as dit une ineptie que je ne peux laisser passer. Tu as dit « les Baillarguais ». Je te signale que l'on ne dit pas un Gaulais, on dit un Gaulois, donc tu diras un Baillarguais. Je vous remercie.

Monsieur le Président

Merci Monsieur le Maire, merci Jean-Luc. Simplement, si tu me permets de faire une petite réflexion d'ordre sémantique, une mégère est rarement effarouchée. Tu voulais dire apprivoisée, peut-être.

Monsieur RICO

Monsieur le Président, chers collègues. La commune de Pérols, au sein du district de Montpellier, puis de l'agglomération de Montpellier, a vu son destin changer tout en restant attachée à sa qualité de vie, son bien-être et le respect de nos valeurs communes. Les grands enjeux transversaux qui nous lient au sein de l'agglomération impactent fortement ma commune. La station terminus du tramway, les axes routiers les plus fréquentés, les centres commerciaux, l'accès au littoral, aux plages, l'accès à l'aéroport, la salle Arena, le Parc Expo. De même, la reconversion par le projet ODE de la plus grande zone d'activité commerciale de l'aire métropolitaine de Montpellier est en cours de réalisation. Et vous savez que je suis très attaché à la dynamisation de l'activité économique qui est le seul gage de la vitalité pour un territoire et les hommes qui y vivent.

D'autres enjeux devront se traiter en joignant nos efforts. Je pense à la gestion de l'accueil des gens du voyage, mais également, comme je viens de le vivre à Pérols pour l'école de musique, en mutualisant nos structures pour les faire perdurer.

Nous sommes amenés, avec le désengagement de l'État et l'augmentation perpétuelle des normes, règles et autres préconisations à rechercher des pistes d'économie et d'optimisation pour assurer à nos populations les services qu'ils sont en droit d'attendre. Je suis favorable à la métropole car nous devons unir nos forces sans attendre. Nous nous devons d'être proactifs sur l'évolution inévitable de nos structures territoriales. La métropole peut et doit constituer une chance pour nos bassins de vie. Toutefois, elle doit se garder de trop éloigner les pouvoirs de décisions de ceux d'exécution, notamment sur les politiques de proximité.

Je crois que nous sommes tous conscients d'être les élus d'une société en pleine mutation, d'un territoire en devenir. Nos atouts sont nombreux, à nous de relever le défi.

Madame GALABRUN-BOULBES

Bonsoir Monsieur le Président, bonsoir mesdames et messieurs les élus. Alors, je n'ai pas autant d'humour que mon collègue MEISSONNIER et je vais revenir sur quelque chose que nous avons déjà abordé, c'est le point de vue de ma commune, de Saint-Drézéry.

Nous avons élu les conseillers municipaux il n'y a pas longtemps. Ces nouveaux élus sont donc maintenant installés et je ne vous cacherai pas que l'évolution de notre intercommunalité vers le statut de métropole a été non pas centrale dans nos débats, mais cependant très largement évoqué pendant la campagne municipale. Les avis de mon conseil municipal sont partagés, d'autant que personnellement, j'ai toujours soutenu le caractère rural et agricole de ma commune, son identité et son indépendance dans sa gestion.

La procédure de création de la métropole par décret avec le vote des conseils municipaux et votre volonté politique

nous offrent la possibilité de construire ensemble l'évolution vers une nouvelle intercommunalité. J'ai conscience des enjeux et des promesses que porte la métropole pour demain, pour le dynamisme de notre région et le bien-être de ses habitants. Cependant, je suis attachée, en tant que maire, au maintien de la qualité du service public que la commune offre tous les jours à ses administrés, à la proximité des élus municipaux. Je suis attachée à la maîtrise de la croissance de notre commune. Par le pacte de confiance que nous avons co-élaboré, par votre engagement en politique, Monsieur le Président, vous conservez à chacune des 31 communes, à leur maire et leur conseils municipaux, un rôle dans le système décisionnel à venir. Je salue ce travail qui a commencé depuis votre élection et qui va se poursuivre pendant les trois mois que nous donne la loi pour la saisine des conseils municipaux. Je souhaite associer mon conseil municipal à la décision qui sera prise pour la métropole. Et en attendant le vote de mon conseil, je vais ce soir m'abstenir afin de laisser toute liberté aux élus de ma commune pour décider. Je vous remercie de m'avoir écouté.

Monsieur le Président

Merci beaucoup Madame le Maire de votre intervention qui est pleine de bon sens.

Monsieur PASTOR

Monsieur le Président, chers collègues. Je vais essayer d'être bref parce que beaucoup de choses déjà ont été dites. D'autre part, je me suis assez longuement exprimé lors de la conférence des maires. Je voudrais simplement rappeler quelques points.

J'ai été élu, comme Thierry BREYSSE, en 2001. C'était le moment où Georges FRECHE a essayé de faire la communauté d'agglomération. J'ai été élu face à une liste qui défilait, qui était à la tête de ceux qui étaient contre l'intégration dans l'agglomération. Et je me suis présenté en disant, « je vais entrer dans la communauté d'agglomération, c'est un espace de solidarité ». J'ai eu le courage de le faire, nous avons eu le courage de le faire, c'était pareil pour Thierry BREYSSE, nous avons été élus. Parce que moi, j'étais dans une communauté de communes qui était ce que l'on appelait une communauté de communes de défense, défensive. Mon prédécesseur s'était allié avec Saint-Jean-de-Cornies, voyez l'intérêt pour Castries d'être allié avec Saint-Jean-de-Cornies, Saint-Hilaire-de-Beauvoir, Gallargues et Saint-Drézéry. Avec Yvon PELLET, je pense que nous sommes les derniers maires en place à ce moment-là et qui avons vécu ça en 2001 et qui sommes encore en activité actuellement. Je crois donc que nous avons vaincu, à ce moment-là, les peurs des gens, parce que tout changement fait peur. On nous avait prédit un cataclysme en entrant dans cette communauté d'agglomération, tout allait se décider à Montpellier, on nous imposerait. Alors, je vous passe le transfert de la Paillade à Castries, etc., tout y est passé. Je crois donc qu'il faut vaincre ces peurs et éviter de dire n'importe quoi. Comme je vous dis, tout le monde a peur du changement.

Je voudrais simplement dire une chose, il faut impérativement un gros effort de communication et pas seulement vis-à-vis des élus, je l'ai dit l'autre fois en conférence des maires, vis-à-vis des populations. Parce qu'effectivement, on a entendu quand même, au cours de cette campagne municipale, un certain nombre de choses qui présentaient la métropole avec une vision apocalyptique, y compris dans cette enceinte. Je constate aujourd'hui que certains ont mis de l'eau dans leur vin, c'est très bien, mais je crois qu'il faut aller plus loin. Il faut convaincre nos populations, les faire adhérer à cette idée. Vous avez très bien compris que j'ai pu cerner les difficultés, parce que les structures et les règlements c'est une chose, mais ça ne vaut que par les hommes qui les appliquent. Et tout le monde connaît la fragilité du pacte de confiance, mais s'il y a de la bonne volonté, nous réussirons à faire vivre ça correctement. Vous pouvez en tout cas compter sur la mienne. Vous avez compris que moi, j'ai toujours été pour la métropole, je ne change pas d'avis là-dessus. Vous viendrez, Monsieur le Président, présenter ça au conseil municipal et à la population de Castries au mois de septembre.

Je voudrais conclure sur une note optimiste. Dans le cas où il y aurait la fusion des régions, Monsieur le Président de la métropole, je vous demanderais d'inviter le nouveau conseil du Midi-Languedoc, etc. à venir siéger à Castries dans la salle des États du Languedoc au château de Castries. Ce sera avec plaisir que je les accueillerai.

Monsieur le Président

Merci beaucoup Gilbert PASTOR, Merci Monsieur le Maire de Castries. Simplement, une petite idée qui me traversait la tête. Je dis aux maires que s'ils veulent m'inviter à la rencontre de tous les élus, tous les conseillers municipaux, qu'ils le fassent de façon un peu étalée sur la période et peut-être un peu vers le mois d'octobre, parce qu'il y en a qui vont penser que je suis candidat aux sénatoriales sinon.

Monsieur BONNAL

Ça a été très sérieux ce soir, nous avons entendu beaucoup de choses très intéressantes. Sur l'intercommunalité qui évolue, si je faisais une plaisanterie, je dirais « vous prenez tous une feuille de papier blanc et vous m'écrivez qu'est-ce que fait le conseil général, qu'est-ce que fait l'agglomération, quelles sont toutes les responsabilités de chacun » Je vous mets au défi de le faire, personnellement, j'en suis incapable.

Moi, je suis quand même très inquiet. Je suis très inquiet de la situation du pays, pas de l'agglomération, mais du pays. Quel citoyen aujourd'hui est capable de se retrouver dans le maquis où nous-mêmes nous ne nous retrouvons pas, ce maquis administratif, ce maquis financier. Qui décide ? Qui paye ? Peu de gens le savent.

Je soutiens donc très fortement toutes les réformes qui se lancent et qui sont en cours. Que ce soit la région, que ce soit le département, que ce soit demain la création de la métropole. Je pense que nos concitoyens ont surtout besoin de clarté, ils ont besoin de comprendre. Il ne faut pas que l'on puisse lui dire, comme a dit Yvon PELLET, « ah ben

ça n'est pas moi, c'est la métropole ou c'est l'agglomération ou c'est le conseil général ». Non, la référence c'est et je souhaite que ça reste le maire dans les communes d'abord. C'est donc l'un des points sur lesquels je suis pour.

Après, j'ai entendu quelques-uns d'entre vous, j'ai bien aimé quand Cyril MEUNIER a dit « ce monde n'existe plus ». C'est vrai que pour ceux de notre âge, ce monde n'existe plus, on le sait. Mais j'en ai entendu dire « on pourrait prendre le temps, on pourrait réfléchir ». Vous savez, les grandes décisions dans l'histoire de France, elles se sont prises en un jour. Quand les états généraux décident de devenir assemblée constituante, ça ne prend pas trois mois, ça va très vite. La nuit du 4 août, elle a dû être très courte, c'était l'été, mais tout a été décidé en une nuit. Si je me souviens bien, du 4 septembre 1870, le matin on s'est réveillé sous l'empire et l'après-midi, on s'est couché sur la République. Donc, les grandes décisions qui ont fait avancer notre histoire, elles se prennent vite, il ne faut pas que ça traîne. Les commissions et autres, je vous renvoie au mot de Clemenceau. Et en plus, je crois que la situation du pays l'exige.

Objectivement, qu'avons-nous aujourd'hui ? Toutes tendances confondues, et tout le monde connaît la mienne, c'est vrai que nous ne sommes peut-être pas nombreux à soutenir Manuel VALLS. Qu'avons-nous aujourd'hui ? Nous avons objectivement un sénat qui part en vrille. C'est vrai, il part en vrille, mais il y a quand même pas mal de candidats. Et cela m'amène à des partis politiques de droite comme de gauche qui explosent, y compris le mien.

Je voudrais revenir aussi rapidement sur l'urbanisme. Nous avons quand même voté, mes chers collègues, nous sommes assez nombreux et Gilbert PASTOR l'a rappelé tout à l'heure, nous avons voté le SCOT, nous avons voté le PLH et nous avons tous travaillé sur le SCOT et le PLH pour nos communes. Que je sache, nous sommes toujours dedans, même s'il y a un SCOT à préparer et à remonter. Qu'est-ce qui fait que nous pourrions en sortir ? Qu'est-ce qui pourrait, demain dans la métropole, nous obliger à faire plus de choses et plus de projets que ceux que nous avons déjà votés ? Je ne sais pas. Après, il y a la loi, la loi est claire. Arnaud MOYNIER, excuse-moi, l'autre jour en commission, je t'ai peut-être un peu repris brutalement sur la voirie quand je t'ai dit « mais au 1er janvier 2015, tu n'as plus de budget voirie », tu n'auras plus de budget voirie ou alors vos budgets seront illégaux. Donc, je pense que la loi est ce qu'elle est et elle a l'avantage d'être claire et simple.

Après, sur la notion de PLU. Les PLU deviennent PLUI au 1er janvier 2017, oui, c'est la loi. Et d'ici 2017 théoriquement, il ne devrait pas y avoir de changement de majorité au parlement. Donc, je pense qu'il ne faut pas se voiler la face, il faut y aller.

Après, il y a eu d'autres avis sur l'avis de la population pendant la campagne électorale. Là, je ne peux parler que du Crès et ni les candidats de l'opposition, ni au niveau de ma majorité, personne n'a parlé de métropole. Je m'y attendais, j'avais des réponses prêtes concernant l'agglomération transformée en métropole et puis ce n'est pas venu. Et pourtant, mes chers collègues, je peux vous rappeler qu'au niveau du Crès, il n'y a pas de piscine, pas de médiathèque et il n'y a pas de nouveau stade non plus. Mais ça ne nous empêchera pas, Madame PANOS et moi de voter allègrement pour le passage en métropole. Merci.

Monsieur le Président

Merci Monsieur Pierre BONNAL

Madame CASSAR

Merci Président. Vous nous demandez donc d'approuver ce soir le principe de la transformation de l'agglomération en métropole qui nous permet de saisir les 31 conseils municipaux et aussi d'approuver le pacte de confiance qui a été défini en conférence des maires.

Je voudrais expliquer mon vote de ce soir. Je n'étais pas, vous le savez, favorable à la métropole, et la raison majeure en était le transfert de la compétence droit du sol qui est une compétence majeure des communes. J'avais d'ailleurs initié une pétition contre ce transfert et avais recueilli plus de 1 000 signatures de Pignanaïsiens, ce qui démontre bien l'attachement de nos concitoyens à leur commune.

Depuis plusieurs semaines, dans une volonté de concertation, vous avez régulièrement réuni les maires de l'agglomération. Nous avons abordé les différentes compétences de la future métropole et nous avons, tous ensemble, recherché des solutions possibles aux différents problèmes que nous rencontrions.

Vous avez pris des dispositions juridiques à travers un pacte de confiance permettant de répondre concrètement à la demande des élus. Ce ne sont pas que des paroles, ce sont des actes et des engagements écrits. En matière d'urbanisme, la loi prévoit dès à présent, la mise en place obligatoire, en 2017, d'un PLUI. Aujourd'hui, vous nous proposez que chaque commune garde, si elle le souhaite, la maîtrise de son sol. Elle aura donc un droit de veto et vous respectez ainsi la souveraineté communale, ce qui est également le cas pour la compétence aménagement de l'espace public.

Pour les autres compétences, comme par exemple les gens du voyage ou encore les services d'incendie, avec toutes les assurances que vous nous avez données en conférence des maires, leur transfert ne me pose aucun problème. Par ailleurs, il y a un sujet qui me tient particulièrement à cœur et pour lequel je me bats depuis que je suis conseillère communautaire, c'est la création d'une police intercommunale. Je suis vraiment très satisfaite d'être enfin entendue puisque vous nous avez informée de votre intention de la mettre en place. Ce sera une aide précieuse pour les communes et principalement pour les petites communes. Je rappelle, à titre d'information à Monsieur PASTOR, que ça n'est pas la disparition de nos polices municipales, c'est une création d'une véritable police intercommunale. C'est-à-dire un regroupement fait par la métropole pour mettre à disposition ces policiers dans nos communes. Ça n'est donc pas du tout la disparition de nos polices municipales.

Alors, à travers le dispositif juridique que vous nous proposez ce soir, de par tout ce qui a été dit dans les différentes conférences des maires, mais aussi lors de la réunion des conseils municipaux de plusieurs communes qui s'est déroulée dernièrement à Pignan et après en avoir débattu avec le groupe majoritaire de ma commune, je voterai pour le principe de la transformation de la communauté d'agglomération en métropole. En gardant à l'esprit que chaque conseil municipal devra se prononcer avant le 17 octobre et que la décision finale nous viendra des 31 communes.

Enfin, s'agissant d'un dispositif législatif, tout pourra être remis en question si les engagements que vous avez pris et le dispositif juridique ne sont pas respectés. Rappelons-nous les engagements pris en 2002 par le candidat aux présidentielles, Jacques Chirac, en ce qui concerne les agglomérations. En 2005, le législateur de l'époque a permis à des communes comme Saint-Gély-du-Fesq, Mauguio ou encore Palavas de sortir de l'agglomération de Montpellier. Il y a donc également pour nous une garantie politique. Merci.

Monsieur le Président

Merci beaucoup Madame CASSAR. Merci de votre intervention sur la police d'intérêt communautaire. C'est l'une des orientations que nous avons proposée au débat de la conférence des maires, c'est l'un des sujets que j'aborderai avec Monsieur Bernard CAZENEUVE, ministre de l'Intérieur, lundi soir, à 19h30, à la place Beauvau puisqu'il m'a donné rendez-vous au ministère de l'Intérieur. J'aborderai également, et ça intéresse le maire de Pérols et celui de Lattes, les effectifs de police nationale qui sont sur la circonscription de Montpellier, qui regroupent Montpellier, Lattes et Pérols. J'aborderai aussi le problème de la vidéosurveillance urbaine, notamment celle qui a été destinée aux commerçants dans des villes comme Évry, qui apporte aux commerces une sécurité et un service tout à fait compétitif. Tout cela fera l'objet d'une conférence de presse ou d'un point de presse que nous ferons ensemble, le lendemain dès ma sortie du train, à 14h30 le 22. Je le ferai au club de la presse parce que ça intéresse à la fois des problématiques d'agglomération et des problématiques montpelliéraines. Et ne voulant enfreindre aucune des deux enceintes démocratiques que sont le conseil municipal de Montpellier et le conseil d'agglomération de Montpellier, nous allons le faire en terrain neutre, au club de la presse, avec Madame GIANIEL, vice-présidente de l'agglomération, qui est responsable des transports dans le cadre de la police des transports, avec Monsieur EL KANDOUSSI, président de TAM et avec Marie-Hélène SANTARELLI, adjointe au maire de Montpellier chargée de la sécurité. Monsieur LEVITA pour la missive de Monsieur AUDRIN, maire de Saint-Georges-d'Orques.

Monsieur LEVITA (Lecture de l'intervention de M. AUDRIN)

Monsieur le Président, chers collègues.

Je souhaite exprimer toute ma satisfaction quant à la nouvelle gouvernance, au modes de fonctionnements courageux et novateurs qui nous ont été proposés. Je soutiens sans aucune réserve le pacte de confiance métropolitain dont les axes fondateurs nous ont été présentés, le 23 juin dernier, en conférence des maires. Je veux parler de cette volonté de replacer le débat démocratique et la recherche du consensus au centre même de notre institution en érigeant la conférence des 31 maires de la communauté d'agglomération de Montpellier comme le centre névralgique de notre collectivité, comme le lieu de débat et d'arbitrage où seront débattues les orientations stratégiques avant d'être soumises aux instances délibérantes. Cette décision s'inscrit dans le sens de l'histoire et nous renforcera pour préparer sereinement le passage à la métropole le 1er janvier 2015.

La métropole, telle qu'elle est défendue et envisagée par le Président SAUREL, recueille là aussi mon soutien plein et entier. Je suis en effet intimement convaincu que dans la perspective inéluctable, semble-t-il, de fusionner les régions Languedoc-Roussillon et Midi-Languedoc à l'horizon 2017, nous devons dès à présent nous organiser pour que l'agglomération de Montpellier devienne une métropole forte, maître de son destin, au diapason des ambitions que nous nourrissons tous pour nos concitoyens. Une métropole qui ne sera pas à la traîne derrière la puissante Toulouse, mais bien au rang qu'elle mérite avec son identité, son territoire, ses atouts et ses richesses. Forte également de ses communes qui seront respectées et confortées dans leurs prérogatives, notamment en matière d'urbanisme et de PLU. Elles devront impérativement y conserver un pouvoir de validation et de veto qui sera inscrit dans la charte du gouvernement politique du PLU proposée.

Pour toutes les raisons que j'ai évoquées précédemment, je me félicite du positionnement du groupe de travail qui planchera sur ces impératifs, qui sera placé auprès de la conférence des maires.

Pour toutes ces raisons, soyez assurés que je mettrai toute mon énergie et mes convictions au service de cette belle ambition commune, que les métropoles de Montpellier et de Toulouse se partagent le statut de capitale régionale, politique pour la surdouée, économique pour la ville rose.

Monsieur le Président

Merci Monsieur LEVITA et merci à Monsieur AUDRIN pour son soutien à ma métropole.

Je crois que le débat touche à sa fin, je remercie tous les maires, tous les élus qui ont pris la parole en toute liberté et en toute transparence et clarté. Je crois que toutes les facettes de ce nouveau changement de statut ont été abordées et ça honore l'assemblée qui est la nôtre.

Pour ce qui est de la ville de Montpellier, la délibération de principe que nous votons ce soir, sera proposée au vote du conseil municipal, le 24 juillet. J'en ai fait part aux présidents de groupes qui représentent l'ensemble des groupes politiques à l'intérieur même du conseil municipal. Ensuite, toutes les communes auront à délibérer d'ici le 17 octobre, chacun voyant dans son propre agenda l'opportunité de choisir la date. Je répète, je suis à la disposition des maires, soit s'ils veulent faire une réunion avec les élus de la commune, soit s'ils souhaitent organiser une région publique. Je suis à leur disposition pleine et entière parce que ce sujet est fondamental pour l'ensemble de nos territoires et pour l'avenir de nos populations.

Monsieur le Président

Je vais mettre aux voix le passage de l'agglomération de Montpellier au statut de métropole. Nous sommes 92 conseillers communautaires, il y a trois absents qui n'ont pas donné de procuration. Les absents qui n'ont pas donné de procuration sont les suivants : Madame Hart, Madame Perez et Monsieur Martin.

Le vote sera donc calculé sur 92-3, c'est-à-dire 89 votants, 89 exprimés.

Le Président soumet l'affaire n°2 au vote du Conseil

Ont voté contre : M. Djamel BOUMAAZ, Mme Claire JABADO, Mme France JAMET.

Se sont abstenus : M. Génies BALAZUN, Mme Anne BRISSAUD, M. Roger CAIZERGUES, M. Pierre DUDIEU-ZERE, Mme Mylène FOURCADE, M. Michel FRAYSSE, Mme Jackie GALABRUN-BOULBES, M. Jacques MARTINIER, M. Arnaud MOYNIER, M. René REVOL, M. Joël VERA.

A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à la majorité des voix exprimées (3 votes contre et 11 abstentions).

Monsieur le Président

Ce vote nous permet d'enclencher désormais le processus de passage en métropole, autorisant ainsi les conseils municipaux des communes à délibérer. Merci à tous.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.